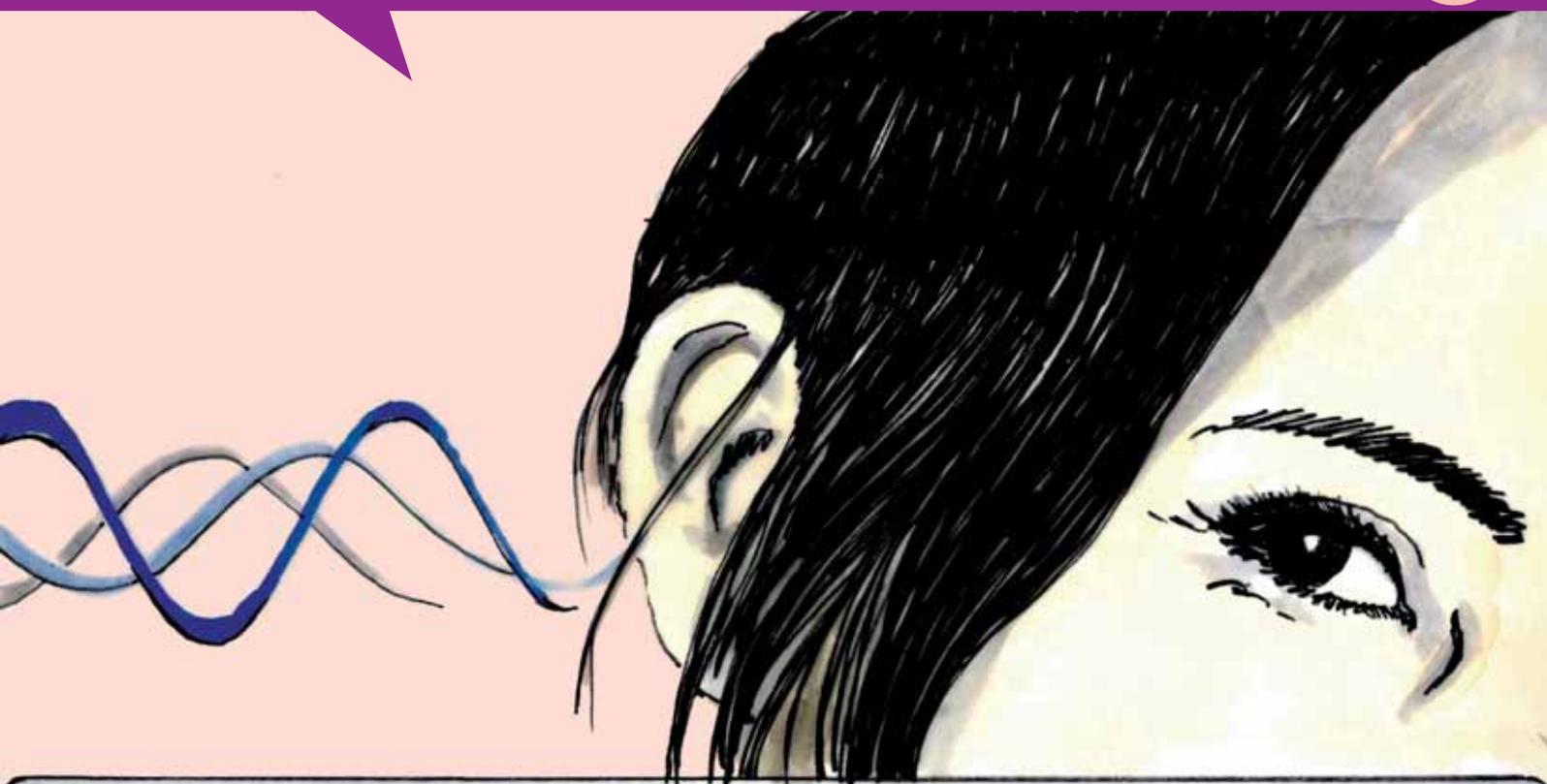


6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants



Bonjour.

La transcription simultanée de la parole est un service d'aide à la communication. C'est un « plus » indéniable pour les personnes devenues malentendantes.

L'objectif est de transcrire en simultané tout ce qui est dit. La transcription peut être projetée sur un écran à la vue de tous. Elle est destinée à être utilisée par une personne individuelle. Le transcripteur n'est pas nécessairement sur place dans ce cas il faut une bonne liaison Internet.

■ **L'écrit pour comprendre**

■ **Réglementation en audioprothèse**

■ **Le bruit blanc pour soigner**

Nos lecteurs nous écrivent

Concernant « la détresse psychologique »

Je voudrais dire à l'équipe de rédaction que j'ai beaucoup apprécié la revue d'octobre de **6 millions de malentendants**. Je me retrouve vraiment dans le dossier « détresse psychologique ». Aujourd'hui, je suis à un moment de choix; les groupes me sont vraiment très très durs et il me faut songer à arrêter tous mes engagements associatifs : je ne comprends plus rien pendant les réunions !

Je vais contacter l'association la plus proche de chez moi (ARDDS 38) car je crois qu'il est nécessaire de se regrouper et d'agir afin que la vie et les relations soient « vivables » malgré le handicap.

■ Pierre Raynaud, Echirolles

Demander un appareil qui a fait ses preuves

Une petite phrase m'a fait réagir dans l'article Une audioprothèse à 450 euros, une revendication prioritaire? de Brice Meyer-Heine : « *Il ne viendrait pas à l'esprit d'un candidat à l'implant cochléaire de demander à recevoir un implant basé sur une technologie vieille de 7 ans* ».

Il faut préciser qu'en ce qui concerne l'implant cochléaire on a le choix entre 4 marques et qu'il n'y a qu'un seul processeur sur le marché dans chaque marque. En audioprothèse il y a une vingtaine de marques ou sous marques et plus de 400 appareils sur le marché. Pour ma part j'ai été implanté en 2005 avec un Nuclear Esprit3G à quelques mois de la sortie du Freedom, donc avec une technologie de 5 ans d'âge. Je ne l'ai jamais regretté...

Aujourd'hui je suis passé au CP810 le processeur du Nucleus5 et je regrette un peu mon Esprit3G qui me convenait plutôt mieux... En tant que président d'association je conseille toujours aux adhérents de changer leur discours par rapport aux audioprothésistes : ne pas dire « *donnez moi ce que vous avez de mieux* » mais plutôt « *trouvez moi un appareil adapté à ma surdité qui a fait ses preuves* ». On évite ainsi d'essayer les plâtres ou de voir un audioprothésiste tâtonner avec un nouveau produit qu'il ne connaît pas bien...

■ Jacques Schlosser,
Aix-en-Provence

Les sous-titres grâce à 6 millions de malentendants

J'ai été ravie de lire en page 2 du dernier journal, les 2 témoignages concernant téléviseur, sous-titres et Darty. Depuis août 2011 avec un téléviseur neuf, je connaissais les mêmes ennuis : aucun sous-titre.



Je suis retournée au magasin Darty, mon **6 millions de malentendants** sous le bras et leur ai fait lire l'article. Me voyant décidée à obtenir satisfaction, un technicien cette fois compétent est venu et tout est rentré dans l'ordre, j'ai les sous-titres et encore merci aux 2 lecteurs. Amicalement.

■ Françoise Lecourt, ARDDS 38

Des fiches... des débats...

J'aimerais trouver dans **6 millions de malentendants** des fiches pratiques qui répondent aux questions que nous posent les nouveaux adhérents : la marche à suivre pour acheter un appareil auditif, les différents financements, les dépannages techniques de son ordinateur par mail (et non par téléphone), qu'est ce qu'une boucle magnétique, qu'est ce qu'un collier magnétique, mieux comprendre les conversations au cours d'une réunion familiale, toutes les possibilités de transcription, la presbyacousie, le rôle du cerveau dans la compréhension pour les malentendants, et cela dans un langage accessible à tous. J'aimerais également trouver des points de vue philosophiques, sociologiques sur la malentendance et des débats comme par ex sur le dépistage de la surdité.

■ Suzy Bassole, Paris

En attendant que paraissent ces informations dans **6 millions de malentendants** on pourra se reporter aux sites des associations :

- www.surdi13.org/audioprothese_fichiers/Conseils_premier%20appareillage.pdf
- www.surdi13.org/audioprothese_fichiers/financement_aides_auditives.pdf
- surdi49.fr/pages%20HTML/boucle.html
- www.ardds.org/fichiers-pdf/cara176.pdf
- www.ardds.org/fichiers-pdf/cara171.pdf (page 14)
- www.surdi13.org/bien_utiliser_son_tv.pdf
- www.depannetonpc.net/
- www.helpclitc.net/

Bonne année 2012 !

Sommaire

Courrier des lecteurs

Éditorial

Vie associative

- Les stages d'été de lecture labiale ARDDS 2012 4
- Une nouvelle section ARDDS en Normandie! 5
- Le Bucodes SurdiFrance à l'Institut de cancérologie 6
- Colloque de la mutualité française lorraine 7
- Congrès du Bucodes SurdiFrance 8
- Patrick Papin à Montpellier 8

Dossier

- L'écrit pour comprendre 9

Appareillage

- Réglementation en audioprothèse 14
- Enfin des audioprothèses à moins de 600€ 16
- Prix des audioprothèses : 6MM lève le voile 17

Médecine

- Recherche et surdités génétiques 18
- Le bruit blanc 19
- Revue de presse 20

Témoignage | Reportage

- Témoignage de Michèle 21
- Retour de stage 22

Pratique

- Le travail de l'audiologiste dans un SAVS 23
- Le projet REACH112 24
- Un assistant d'écoute vendu en pharmacie 25

Europe | Internationale

- Situation des devenus sourds et malentendants aux Pays-Bas 26

Culture

- Arielle a gagné! 28
- Bonne nouvelle 28
- « Le son comme arme » de Juliette Volcler 29
- Le musée des Beaux Arts d'Aix-en-Provence 30



6 millions de malentendants

est un magazine commun à l'ARDDS et au Bucodes SurdiFrance, édité trimestriellement par l'ARDDS 1-3, rue Frédéric Lemaître - 75020 Paris
Tél. : 09 54 44 13 57 - Fax : 09 59 44 13 57
Ce numéro a été tiré à 2 300 exemplaires

Directrice de la publication : Anne-Marie Choupin • Rédacteur en chef : Jacques Schlosser • Rédactrice en chef adjointe : Maripaule Pelloux

Courrier des lecteurs : contact@surdi13.org / contact@ardds.org

Ont collaboré à ce numéro : l'équipe rouennaise, Annie Rivoal, Lumioara Billière-George, André Jeanclaude, Dominique Dufournet, Aïsa Cleyet-Marel, Catherine Sermage, Jeanne Guigo, Anne-Marie Desmottes, Nelly Sebti, Jean-Luc Le Goaller, Joséphine Coppola, Maripaule Pelloux, Michèle C., Christine Gazza, Benoît Costa, Gilles Quagliaro, Christian Guittet, René Cottin, Suzy Bassolé-Margueron

Crédits photos et dessins : Dessins de R. Cottin et D. Dufournet, photos Bucodes, photos libres, photo musée Granet
Couverture : Dessin de R. Got, © www.lmdc.net

Mise en page • Impression : Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs 16, passage de l'Industrie 92130 Issy-les-Mlx • Tél. : 0140 930 302
www.lmdc.net

Commission paritaire : 0616 G 84996 • ISSN : 2118-2310

On ne le dira jamais assez, pour nous l'accessibilité minimale c'est boucle magnétique et transcription écrite. Une personne en fauteuil roulant ne peut pas accéder à une salle s'il n'y a pas de plan incliné, une personne malentendante ne peut participer à une réunion s'il n'y a pas les aménagements nécessaires.

Ce numéro de **6 millions de malentendants** aborde le problème de la transcription et beaucoup découvriront sans doute qu'elle peut être individuelle grâce aux écrans d'ordinateur.

On lira avec beaucoup d'intérêt les témoignages de Jeanne, Anne-Marie et Nelly... Cela ne manquera pas de susciter de nombreuses initiatives.

À la rubrique « Vie Associative » on notera 2 informations importantes : l'annonce du congrès du Bucodes SurdiFrance qui se tiendra à Angers le 31 mars prochain sur le thème « troubles auditifs quelles solutions » et l'invitation aux stages de lecture labiale de l'ARDDS qui se tiendront à Strasbourg dans le Bas Rhin la 2^e quinzaine d'août. Dans les 2 cas les places risquent d'être limitées et il est conseillé de s'inscrire sans attendre. On trouvera à la rubrique « Témoignage » en écho un compte rendu d'un stage l'an passé.

À la rubrique « Pratique » vous trouverez quelques informations sur l'assistant d'écoute Octave de Sonalto vendu en pharmacie et le Tinteo Teo vendu comme un casque de télévision.

Ces produits peuvent rendre, ponctuellement, service aux quelques 5 millions de malentendants, sur 6 millions, qui ne portent pas d'appareils auditifs et constituer un premier pas vers l'appareillage. En effet il se passe souvent 5 à 7 ans entre l'annonce de la surdité par l'ORL et le premier appareillage, la faute, principalement, à des tarifs incompréhensibles.

Las, l'UNSAF (Union Nationale des Syndicats d'Audioprothésistes Français) et le Synea (syndicat des entreprises de l'audition qui regroupe notamment Audika et Amplifon) attaquent en justice Sonalto! Mais que proposent ces syndicats pour les malentendants légers non appareillés? Rien à notre connaissance! On peut regretter une fois de plus que ces 2 syndicats soient ensemble. Le modèle qu'ils défendent n'est plus adapté et il faut qu'émergent d'autres forces, d'autres orientations.

Recevez tous nos meilleurs vœux pour 2012 : l'année sera marquée par le congrès du Bucodes SurdiFrance à Angers (lire l'article page 8 ainsi que l'encadré « Nouvelles du Bucodes SurdiFrance » page 5). Souhaitons que nous avançons sur le plan de l'accessibilité comme sur le plan de l'accès à l'appareillage pour tous.

■ Jacques Schlosser,
Rédacteur en chef

Assemblée générale annuelle de l'ARDDS

Samedi 17 mars de 14h à 17h
75, rue Alexandre Dumas - 75020 Paris

Les rapports 2011 et les projets 2012 seront présentés
Accessibilité : boucle magnétique et transcription écrite. ■

Une nouvelle section ARDDDS en Normandie!

Le 1^{er} octobre 2011 est né le Cercle Rouennais Entente et Écoute-ARDDDS 76 (CREE-ARDDDS 76) à l'initiative d'un groupe d'anciens adhérents d'une association havraise aujourd'hui dissoute⁽¹⁾, et qui désiraient continuer à se retrouver et exercer leurs activités.

Notre président a obtenu une salle prêtée par la mairie de Rouen et nous nous y retrouvons chaque mardi après midi pour des réunions amicales mais aussi informatives : chacun amène son/ses expériences et ses dernières infos ou requêtes concernant le monde de la mal audition.

Certains d'entre nous ont par exemple émis le désir de bénéficier d'une formation de base en informatique. Or les formations disponibles sur le marché ne sont en général pas accessibles aux malentendants car dispensées oralement. Nous avons ainsi pour ambition de trouver une formation adaptée à notre handicap.

Deux mardis par mois, nous bénéficions de cours de lecture labiale dispensés par notre orthophoniste. Nous organisons des sorties culturelles (déjà une sortie cinéma pour voir le film « Intouchables » en version sous titrée) et envisageons d'autres types d'activités telles des randonnées et des séances de yoga. Enfin, nous avons mis en place une permanence chaque 1^{er} mardi du mois où nous nous proposons d'accueillir toute personne intéressée pour répondre de notre mieux à ses questions.

La nouvelle équipe rouennaise



Seul on se sent vulnérable et isolé alors qu'en groupe, nous pouvons partager nos expériences, on dédramatise, on se sent plus sûr de soi et plus capable d'aider les autres.

⁽¹⁾ L'ANDS (Association Normande de Devenus Sourds) s'est dissoute en septembre 2011

■ L'équipe rouennaise, CREE-ARDDDS 76

4
5



Notre ami Maurice

Nous avons perdu un ami

Le 29 septembre 2011, Maurice Rey s'en est allé dans un autre monde. C'était une figure bien connue du monde des malentendants. Devenu sourd total, « monté » d'Auvergne, Maurice a été membre dès la première heure de l'ARDDDS.

Bénévole, il a tenu le fichier des adhérents jusqu'à son informatisation et s'est occupé de *La Caravelle* aux côtés de Donat Lemaitre et de René Cottin.

Toujours souriant malgré l'amertume engendrée par la surdité, très serviable, indéfectible en amitié, Maurice était prêt à aider, à accompagner les autres dans la peine.

Bien sûr, la vie continue mais il fait toujours partie de notre cercle d'anciens.

■ Annie Rivoal, ARDDDS

Nouvelles du Bucodes SurdiFrance

Le Bucodes SurdiFrance a été invité à travailler sur plusieurs sujets au cours des derniers mois, en voici les principaux éléments (pour plus de détails voir : www.surdiFrance.org).

- Nous avons adressé une **lettre au Premier Ministre** pour demander l'annulation des articles des décrets de loi relatifs aux limites d'âge qui devaient disparaître en février 2010. Cette lettre est restée, à ce jour, sans réponse.
- Nous avons adressé **17 propositions pour l'amélioration de la prise en charge** en audioprothèse pour les personnes devenues sourdes au Comité Économique des Produits de Santé (CEPS) dans le cadre de la mesure 33 du Plan Handicap Auditif. Cette lettre a été suivie d'un rendez-vous au Ministère de la Santé.
- Nous avons participé à l'ensemble des réunions organisées par la Direction Générale de la Cohésion Sociale dans le cadre de la mesure 9 du Plan Handicap Auditif visant à créer un **Centre National d'Information sur la surdité et la malentendance**.
- Nous participons au groupe de travail sur la mesure 11 du Plan Handicap Auditif visant à recenser les ressources en matière de **prise en charge psychologique** des personnes sourdes et malentendantes.
- Nous avons signé la Charte relative à la **qualité du sous titrage** le 12 décembre 2012 au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) en présence de M^{me} Marie Anne Montchamp, Secrétaire d'État à la Solidarité, M. Michel Boyon, Président du CSA et les représentants des chaînes de télévision.
- Enfin nous continuons à participer activement aux réunions concernant le **développement du 114** (voir **6 millions de malentendants** n°3).

Le Bucodes SurdiFrance à l'Institut de cancérologie

Dans le cadre de « l'année 2011 - année des patients et de leurs droits » - le Bucodes SurdiFrance a participé le 22 novembre dernier à la journée organisée à cette occasion à l'Institut de cancérologie Gustave Roussy de Villejuif.

Les panneaux d'affichage, stands d'informations et tables rondes installés dans le hall central d'accueil étaient ouverts et accessibles aux patients et professionnels de santé ainsi qu'aux visiteurs.

Le Bucodes SurdiFrance a participé aux débats et tenu un stand avec de nouvelles affiches et dépliants. Celui des « Dix commandements - Comment parler à un malentendant » a été particulièrement apprécié.

Le matin plusieurs tables rondes étaient organisées autour du traitement médical des patients :

- information et consentement,
- contenu et accès au dossier médical,
- personne de confiance,
- secret médical et professionnel, confidentialité,
- informations sur la maladie, traitements et risques, consentement,
- médiations, comment signaler un dysfonctionnement.

L'après-midi était consacrée à l'accueil et la prise en charge des patients sourds ou malentendants.

- un système de médiation par la vidéo phonie de la société Viable France permet aux sourds parlant le langage des signes d'avoir une communication établie avec un interprète ⁽¹⁾. Ce système équipe actuellement deux salles d'examen et va être encore étendu. Deux personnes salariées dans l'établissement utilisent cet outil.

Lorsqu'un patient malentendant ou sourd se présente, les infirmières et autres personnels savent qu'ils peuvent aller dans une des salles dédiées du rez-de-chaussée pour procéder à la consultation.

- Un système d'émetteur-récepteur avec ou sans casque est proposé, 5 unités sont en fonction.
- Un système d'amplificateur téléphonique peut être mis en place sur le téléphone dans la chambre des patients.
- Une cabine téléphonique insonorisée sera installée dans le pôle : équipée d'un système d'amplificateur, elle permettra aux malentendants appareillés d'avoir une bonne communication téléphonique.
- Des fiches d'aide à la communication via la lecture par l'image vont être utilisées.

Une enseignante auprès de malentendants a fait une présentation des problèmes de la malentendance. « De Bouche à Oreilles » ⁽²⁾ a présenté et fait essayer un amplificateur d'écoute.

Les questions du public ont principalement porté sur l'appareillage et autres systèmes de compensation de la malentendance, ainsi que sur leur coût.

Des séances de sensibilisation des professionnels de santé sont à l'étude. Elles permettront d'identifier et mieux comprendre les difficultés de communication des malentendants, et voir surtout comment faciliter la communication.

Les présentations et débats ont bénéficié de la transcription écrite par reconnaissance vocale fournie par la société Viable.

Les efforts faits par l'Institut Gustave Roussy pour améliorer l'accès des sourds et malentendants aux soins sont remarquables. Il reste à souhaiter que d'autres établissements mettront eux aussi en place des dispositifs similaires !

⁽¹⁾ www.viable.fr, le patient s'exprime devant la webcam de l'ordinateur et un traducteur traduit le langage des signes pour le professionnel de santé

⁽²⁾ www.dbao.fr

■ Lumioara Billière-George, ARDDS



Renaud Mazellier et Lumioara Billière-George tenant le stand du Bucodes SurdiFrance.

Après la projection du témoignage d'une patiente malentendante actuellement soignée à l'Institut Gustave Roussy, s'est déroulée une très intéressante table ronde. Madame Lorillon, coordinatrice des relations patients à la Direction Qualité, a présenté les dispositifs déjà mis en place :

- lors de la prise de rendez-vous, les personnes malentendantes reçoivent un vibreur qui les avertit lorsqu'elles sont appelées au guichet. En attendant elles peuvent aller boire un café ou s'acheter un journal ;

Colloque de la mutualité française **lorraine**

Comment prévenir la perte d'autonomie inhérente à une déficience visuelle et/ou auditive par le soin, l'accompagnement et les aides adaptées.

Le colloque prévoyait de regrouper des professionnels de santé (généralistes et spécialistes du champ de la déficience sensorielle) et des représentants d'associations de personnes en situation de handicap ou de leur entourage. L'ensemble des opérateurs pouvant assurer un accompagnement social et humain ou proposant des services adaptés, les collectivités territoriales et les pouvoirs publics étaient aussi invités. Il y a eu 230 participants, toutefois peu de professionnels de santé ont répondu à l'invitation.

L'objectif était d'amorcer un dialogue entre tous les acteurs concernés par ces deux déficiences sensorielles - audition - vision - afin d'améliorer les coordinations et leurs coopérations. 10 propositions ont été formulées et les actes du colloque seront publiés.

« Ce colloque m'a apporté un soulagement et a éveillé beaucoup d'espoir en moi. »

Un **soulagement** car c'est la première fois que j'entends des professeurs de médecine ORL dire qu'il peut y avoir une grande différence entre la gêne ressentie par un patient et son degré de surdité mesuré par des examens cliniques (audiogramme, bilans de compréhension de mots, etc.). J'ai simplement besoin d'un réglage pour améliorer ma compréhension de la parole car dans une réunion ou lorsque des personnes parlent trop vite, j'ai des difficultés à suivre la conversation! Dois-je me résigner à ne plus avoir de vie sociale impliquant des conversations en groupe, de peur de faire répéter plusieurs fois?

En présentant ce qui se fait au CERTA (Centre d'Évaluation et de Réadaptation des Troubles de l'Audition) d'Angers, ce colloque m'a redonné **espoir**. Il y a peut-être des possibilités pour améliorer la compréhension de la parole dans des circonstances plus larges, de manière à pouvoir mieux communiquer, avoir une vie sociale et rompre l'isolement dans lequel se trouvent souvent les déficients auditifs.

Suite à la présentation d'une vidéo sur le CERTA d'Angers, 3 pistes sont à retenir dans les méthodes utilisées à Angers :

- tous les intervenants médicaux et paramédicaux déterminent en concertation l'ensemble de l'aide à apporter. Ce n'est malheureusement pas le cas partout, ainsi mon médecin ORL me dit que je devrais mieux entendre vu ma surdité, qu'il faut que l'audioprothésiste change les réglages des appareils mais il ne le contacte pas pour déterminer ensemble, les modifications à effectuer!



La table ronde était composée de représentants du Pôle Lorrain de la Déficience Sensorielle et de représentants institutionnels.

- l'audition dépend des oreilles mais aussi du cerveau et vu sa plasticité, il peut réapprendre à entendre avec ce qui reste des possibilités de l'oreille et des corrections qu'apportent les appareils auditifs. Les orthophonistes ont un rôle important pour apprendre à se concentrer sur ce qu'on peut percevoir et permettre de reconstituer ce qu'on a entendu, grâce à la suppléance mentale. Pour faire ce travail, la coopération entre le médecin ORL, l'audioprothésiste et l'orthophoniste est nécessaire.
- cette réadaptation demande un effort important du patient alors qu'avant la surdité, il entendait pratiquement sans effort! C'est là que l'aide d'un psychologue peut être déterminante pour surmonter ses stress et pour le stimuler dans ce travail.

Les résultats montrent que ces méthodes ont amélioré l'autonomie et la qualité de vie des patients. Mais pour le moment, il n'y a que 3 établissements de ce type en France dont un en Lorraine : c'est le CLER basse audition (Centre Lorrain d'Évaluation et de Réadaptation). Il fonctionne à Metz depuis mai 2010. Trois autres devraient bientôt ouvrir (cf. **6 millions de malentendants** n°2). Le CLER de Metz propose un accompagnement pluridisciplinaire des patients (ORL, orthophoniste, audioprothésiste, psychologue et assistante sociale). Ce dispositif sanitaire résulte du partenariat entre l'INJS (Institut National de Jeunes Sourds) et le CHR de Metz-Thionville. Il évalue les capacités auditives de l'adulte devenu malentendant ou sourd et réalise des préconisations de rééducation et de réadaptation. Durant ce colloque nous avons bénéficié de la Transcription instantanée de la Parole à Distance (TADEO).

Sites Internet : www.lorraine.mutualite.fr
www.injs-metz.fr

■ André Jeanclaude, Espoir Lorrain

Congrès du Bucodes SurdiFrance

Le congrès se déroulera le samedi 31 mars de 9h30 à 17h30 à Angers, dans le nouvel amphithéâtre de la Faculté de Médecine. Le thème sera : « Troubles auditifs, quelles solutions ? ».

Il abordera la question de l'appareillage auditif, avec deux thèmes :

- les progrès récents et innovations,
- la problématique de l'appareillage dans le cadre des politiques de santé en France.

L'après-midi sera consacrée, à la prise en charge pluridisciplinaire des troubles de l'audition en prenant l'exemple du Centre d'Évaluation et de Réadaptation des Troubles de l'Audition (le CERTA) qui a été le premier implanté en septembre 2009, à Angers. Enfin nous ferons un point sur l'accessibilité (la transcription simultanée, une solution peu onéreuse).

Vous trouverez, accompagnant cette revue, un document avec les informations sur le congrès : le programme et un coupon-réponse vous permettant de vous inscrire. L'inscription (5€) est obligatoire. En effet, nous ne pouvons accueillir que 450 personnes, nous vous conseillons donc de réserver votre place dès maintenant.

Le repas sera pris sur place, il est offert. De nombreux stands vous permettront de discuter avec les associations mais aussi avec les fournisseurs d'aides techniques, de téléphonie adaptée, d'appareils etc.

Inscription et renseignements auprès de Surdi49
 par mail : contact@surdi49.fr
 ou par courrier : 22, rue du Maine - 49100 Angers
 Tel : 02 44 85 55 07 (n'hésitez pas à laisser un message, on vous rappellera très vite).

La salle sera accessible pour les personnes malentendantes (boucle magnétique, transcription simultanée et casques individuels...).

Le lendemain visite gratuite du château d'Angers (mais inscription obligatoire auprès de Surdi49).

Assemblée générale du Bucodes SurdiFrance

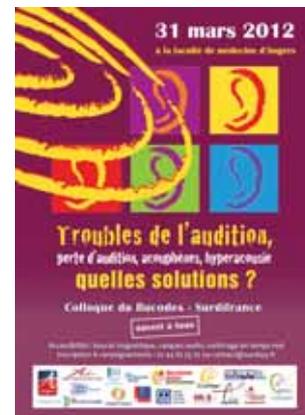
L'Assemblée Générale du Bucodes SurdiFrance aura lieu le lendemain toujours à Angers.

Dimanche 1^{er} avril (9h-17h) au Bon Pasteur.

Accès : entrée rue Marie Euphrasie Pelletier, près du Front de Maine (face au château), ligne de bus n°8.

Cette assemblée générale est réservée aux délégués des associations mais les observateurs sont admis.

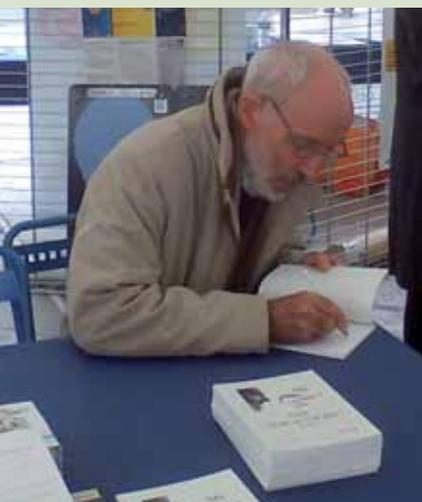
Un hébergement (nuit du samedi au dimanche) est prévu pour les délégués (25 à 45€) mais également pour les congressistes dans la limite des places disponibles, il en est de même pour les repas du samedi soir et du dimanche midi. Se renseigner auprès de son association ou directement auprès de Surdi49.



■ Dominique Dufournet,
 Secrétaire Général du Bucodes SurdiFrance

Patrick Papin à Montpellier

Les 21 et 22 octobre, la ville de Montpellier a organisé la manifestation annuelle « Handicomédie » sur la place de la Comédie. Une quarantaine d'associations a participé à cette action de sensibilisation au handicap.



Le vendredi 21 octobre des élèves de plusieurs écoles primaires ont pu participer à des ateliers organisés par les associations. Surdi34 avait organisé un jeu de piste « sonore » et un atelier d'initiation à la lecture labiale. Le samedi était réservé au grand public.

L'après-midi, nous avons invité sur notre stand Patrick Papin, auteur du livre « *Ma surdité? Non, ça ne se voit pas!* »⁽¹⁾.

Patrick, qui habite à Oraison (04) et qui fait partie de Surdi13, nous a fait l'immense plaisir de répondre à notre invitation.

Son témoignage avait fait l'objet d'une promotion au sein de notre association et de nombreuses personnes l'avaient lu avec intérêt.

Patrick Papin a rencontré les administrateurs et les adhérents de Surdi34 et il a pu dialoguer avec les visiteurs et dédicacer son livre.

⁽¹⁾ Livre disponible au prix de 10€ auprès de Surdi13 ou Surdi34 (voir la liste des sections et associations page 32)

■ Aisa Cleyet-Marel, Surdi34

l'écrit pour comprendre

Mon premier souvenir de transcription écrite n'est pas très ancien. Pourtant c'était encore assez artisanal : au stage de lecture labiale ARDDS d'Aix-en-Provence en l'an 2000, l'intervention du président de section était transcrite, à main levée, directement sur le transparent du rétroprojecteur ! En complément de la boucle d'induction magnétique, c'était pour moi, une découverte émerveillée ! Je comprenais tout ! En un peu plus de 10 ans, que de chemin parcouru ! L'évolution technique permet maintenant la transcription à distance, via Internet. La loi de 2005 nous a donné les moyens d'exiger l'accessibilité. L'historique, les différentes techniques et prestataires ayant été largement développés, dans les dossiers parus précédemment, nous nous sommes attachés à présenter des exemples concrets. Les témoignages qui suivent démontrent comment la transcription écrite, l'induction magnétique et l'accompagnement humain, sont indispensables aux personnes sourdes et malentendantes, pour une vie professionnelle réussie, pour un engagement associatif efficace et plus simplement, pour rendre possible une vie sociale agréable. Nos associations travaillent à la rendre accessible au plus grand nombre.

■ Anne-Marie Choupin, ARDDS

Ce dossier vient en complément des articles parus dans Résonnances n°37 (janvier 2010), *La Caravelle* n°192 (octobre 2010) et Résonnances n°41 (janvier 2011). Nous vous invitons à les relire.

Retrouvez les archives de *La Caravelle* sur www.ardds.org et nos circulaires sur www.surdi13.org.

8

9



Transcription écrite : une nécessité

J'ai découvert la transcription dès mes premiers pas en association de devenus sourds : la méthode était artisanale mais ce fut pour moi une révélation. Depuis, les nouvelles techniques ont permis de grands progrès. Puis la loi de 2005 a introduit une nouveauté importante : on donnait aux déficients auditifs la possibilité d'avoir une aide humaine à la communication.

Mon premier souvenir d'accompagnement par une transcriptrice date du 6 novembre 2006. Ce jour-là je me suis rendue à Rennes pour une réunion régionale de bilan de la loi de 2005, réunion à laquelle participait Monsieur Patrick Gohet, délégué ministériel. J'étais sourde totale depuis exactement trois semaines, et bien sûr pas encore implantée. Malgré nos demandes, aucune accessibilité aux déficients auditifs n'était prévue; je me suis donc fait accompagner d'une transcriptrice, armée de son ordinateur. Dès que j'ai pu avoir la parole, j'ai signalé le manque d'accessibilité. J'ai lu la réponse de M. Gohet à l'écran de l'ordinateur : « *Vous avez raison, nous aurions dû penser à faire venir un interprète en langue des signes* ». Ma réaction a fusé : « *Ah non M. Gohet! À quoi me servirait un interprète puisque ma langue de communication est le français? Et vous savez qu'il y a l'écrit pour les sourds oralistes* ». Je crois qu'il s'en est souvenu...

Depuis ce jour j'ai été implantée (des deux oreilles). Malgré le bon résultat, il est rare que je puisse suivre ce qui est transmis par la sonorisation. Aussi, avant d'aller à une réunion ou à une conférence, je me renseigne sur l'accessibilité prévue pour les déficients auditifs. Le plus souvent il n'y a rien bien sûr! Alors j'explique nos besoins, transcription incluse.

Il m'arrive aussi de me faire accompagner d'une transcriptrice à titre individuel. C'est le cas notamment quand je sais que les organisateurs, le plus souvent des associations, ont peu de moyens financiers. Je l'ai fait aussi pour bien montrer qu'en refusant cette accessibilité on m'excluait et on excluait en même temps tous mes semblables.

C'est de cette façon que je peux assurer les représentations associatives, profitant de la transcription pour tous, à défaut me faisant accompagner individuellement. C'est aussi grâce à la transcription que j'ai pu profiter de conférences : la justice sous l'ancien régime, l'histoire des conserveries de sardine, la Galice et sa langue, ou encore les pièges de la conduite automobile... J'apprécie aussi de pouvoir profiter de diverses journées organisées par le CISS Bretagne sur des questions de politique de santé, élargissant la problématique de la surdité.

Demander l'accessibilité pour les déficients auditifs n'a rien d'évident, même six années après la promulgation de loi de 2005. Je revois cette journaliste d'un journal local. Sa rédaction avait organisé un débat lors d'une campagne électorale. Je lui posais la question de l'accessibilité. Elle se demandait pourquoi une représentante d'Oreille et Vie s'inquiétait de cela. En quoi des éventuelles marches infranchissables pouvaient-elles me gêner? Et un ascenseur permettait d'atteindre la salle.

Elle n'avait pas réalisé que des lieux dans lesquels nous pouvons être présents physiquement nous sont en fait inaccessibles. Et si l'idée des boucles magnétiques progresse, il est difficile de faire admettre que, en plus de la boucle indispensable, il faut aussi la transcription.

À force de demander une accessibilité complète, d'argumenter en invoquant cette loi de 2005, des portes se sont progressivement ouvertes dans le Morbihan et plus largement en Bretagne. Le fait d'avoir un service dans le département a aidé à faire évoluer les choses : un nombre non négligeable de réunions ou conférences ont été retranscrites ces dernières années. Et l'été dernier, nous avons eu le plaisir de voir retranscrites les conférences données dans le cadre du festival interceltique de Lorient.

J'ai rencontré, parmi les élus des collectivités locales, les responsables d'administrations, de mutuelles, de Caisses de retraites... des personnes qui ont le sens de l'écoute et ont vraiment le souci de permettre à tous d'accéder à un maximum de manifestations. Je veux leur rendre hommage. Las, il suffit d'un changement de personne (promotion, mutation, nouveau président) pour que les acquis soient remis en cause et que tout le travail soit à refaire. Sans obligation réelle inscrite dans des décrets, les refus sont nombreux, les avancées restent fragiles et les régressions inévitables.

Les motifs de refus me laissent souvent perplexe!

– « *Mais il faut un écran, or il en faut déjà un pour les montages* ». Cela se passe de commentaire!

– « *Mais il n'y a pas de demande* ». C'est vrai et je regrette souvent la timidité des devenus malentendants ou sourds quand il s'agit d'accessibilité. Mais combien sont informés des divers moyens d'accessibilité? « *Si nous avions su mon épouse serait venue* » disait un monsieur à la fin d'une conférence.

Depuis plusieurs années la municipalité de Lorient fait retranscrire un certain nombre des réunions qu'elle organise. Quelques échos, nous arrivent. « *Maintenant j'y vais car je peux suivre* ». Et aussi pour une réunion non retranscrite : « *Oh mais l'autre jour il n'y avait pas d'écran!* » (avec regret).

Des réflexions qui rejoignent une de mes interrogations : quelle serait ma vie sociale sans la transcription? Et elles confortent notre conviction que le combat pour l'accessibilité est porteur d'épanouissement pour les personnes.

■ Jeanne Guigo, Oreille & Vie

Une aide au changement d'attitude des interlocuteurs

Mon audition baisse depuis plus de 25 ans. Actuellement 100 dB de perte bilatérale due à une surdité génétique évolutive et irréversible.

La première compensation fut des aides auditives. Résultat assez satisfaisant avec une surdité moyenne. C'est aussi à cette époque que j'ai découvert la boucle magnétique et le confort d'écoute que pouvait m'apporter cette technique. La surdité s'aggravant, la boucle magnétique n'était plus suffisante.

Lors du congrès du Bucodes de 1998 à Avignon, j'ai découvert la transcription écrite de la parole en temps réel. Bien sûr j'utilisais le sous-tirage à la télévision mais ignorais qu'il était possible de suivre une conférence grâce à la transcription. Ce fut une vraie découverte et un immense espoir : je me voyais déjà suivre n'importe quelle réunion, spectacle, rendez-vous grâce à ce système.

À l'époque, je suis vite revenue sur terre en découvrant le coût et les limites techniques du moment. Cependant, cette idée était bien ancrée quelque part : les techniques évolueront d'autres apparaîtront et mon rêve deviendra réalité. La loi de 2005 est arrivée avec la reconnaissance de l'écrit, Oreille et Vie s'est lancée dans la technique de transcription écrite. Convaincue que c'était bien les déficients auditifs eux-mêmes qui devaient s'emparer de la mise en place de la transcription écrite, notre association l'ADSM Manche, s'est lancée à son tour en 2006.

Qui mieux que les déficients auditifs connaissent leurs besoins ?

Tout est alors allé très vite :

- L'ADSM est devenue employeur avec un agent de développement et des transcripateurs, pour expérimenter et développer les outils nécessaires à l'accessibilité des déficients auditifs : l'aménagement sonore, la transcription simultanée de la parole.
- rencontre avec Jean-Luc Le Goaller, partenariat avec un équipementier du son. Et nous sommes arrivés où nous en sommes aujourd'hui.

La transcription simultanée, à la vitesse de la parole me permet de participer à toutes les réunions, en remplissant pleinement la mission qui m'est confiée en tant que présidente d'une association de déficients auditifs.

Mais cette technique ne serait pas pleinement efficace s'il n'y avait pas un changement d'attitude des interlocuteurs. Ce changement d'attitude et de regard sur la déficience auditive est bien la première des accessibilités.

L'atout majeur de ce service : c'est l'information, la sensibilisation, la formation, en amont de la mise en place de la technique qui permet sa réussite. La mise en place d'un outil sans formation préalable est souvent vouée à l'échec.

L'assemblée toute entière profite de la transcription écrite instantanée



On m'a souvent dit : ça ne marchera pas, personne ne voudra parler dans un micro (déjà il faut apprendre à bien parler dans un micro) c'est stigmatisant.

Eh bien si ça marche ! Et tous les interlocuteurs apprécient le confort d'une réunion où tout le monde ne parle pas en même temps, où chacun a le temps d'exprimer son point de vue sans être interrompu. Je ne me sens absolument pas stigmatisée. Pour moi c'est rendre visible la déficience auditive via son accessibilité.

À chaque première réunion avec la transcription de la parole via internet, je constate le regard émerveillé des participants lorsqu'ils voient les paroles s'afficher sur mon petit écran 10 pouces. Il y a un petit côté magique pour eux.

Pour ce qui me concerne : c'est oublier ma surdité grâce à cette accessibilité adaptée à mes besoins.

Je suis fière que l'ADSM participe à cette formidable aventure qui consiste à développer l'accessibilité des déficients auditifs. Aujourd'hui, je puis l'affirmer, la déficience auditive n'est pas une fatalité.

Mais pour que cette aventure ne reste pas confidentielle, nous créons actuellement une nouvelle structure, regroupant Jean-Luc Le Goaller de Polycom et les salariés de l'ADSM Manche, Samuel Poulingue et Nicolas Hervé : la SCOP Le Messager, créateur d'accessibilité.

Cette structure aura la mission de développer largement l'accessibilité pour toucher le plus de déficients auditifs possible.

■ Anne-Marie Desmottes, ADSM Manche

Un outil pour la formation

J'ai 50 ans et j'ai commencé à perdre l'audition alors que j'avais 26 ans. D'abord appareillée de l'oreille droite, puis de l'oreille gauche, j'ai décidé de bénéficier d'un implant cochléaire sur l'oreille gauche en 2006 au CHU de Rennes.



Nelly devant son écran.

Cinq mois après l'implantation, j'ai pris mes fonctions de Chef de Service Éducatif auprès de déficients intellectuels et de personnes atteintes de handicap psychique, dans le cadre d'une évolution professionnelle.

Je suis aujourd'hui en formation Cafdes (Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Établissement Social ou de Service d'Intervention Sociale, diplôme de niveau 1 pour me préparer à prendre la direction d'un Établissement dans le secteur social ou médico-social. Cette formation est réalisée en alternance en cours d'emploi à raison d'une semaine de formation par mois en regroupement à l'Irts (Institut Régional du Travail Social) de Rennes, sur un parcours de 36 mois. Étant dans l'incapacité auditive de pouvoir suivre les cours pendant 7h sur 5 jours consécutifs, j'ai monté un dossier financier avec OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés = Agefiph pour le secteur médico-social) pour pouvoir bénéficier de la transcription pour certains cours afin de limiter mes efforts de concentration auditive, de suppléance mentale et de lecture labiale. En partenariat avec l'Irts, nous avons en premier lieu sélectionné les différents formateurs intervenant sur le parcours de formation, pour identifier ceux qui parlaient trop rapidement, ceux qui avaient un accent, un défaut d'élocution... afin de prioriser la transcription sur ces cours en fonction du financement accordé.

J'ai donc démarré ma formation en expliquant mon handicap à l'ensemble de la promotion (25 candidats) et la nécessité de transcription pour certains cours. Je bénéficie d'une transcription par reconnaissance vocale, bien plus rapide que la transcription à partir d'un clavier d'ordinateur. En 4 secondes, la phrase dite par le formateur s'inscrit sur mon écran d'ordinateur en cours. Cela me permet de vérifier les mots que je n'ai pas compris.

Le formateur s'exprime dans un micro cravate et le dispositif de la transcription est relié à mon micro HF et aux sabots de mon implant et de ma prothèse auditive. Ainsi je n'ai pas de perte de son malgré la dimension de la pièce. La salle est également équipée de 6 micros sans fils dans lesquels s'expriment mes collègues de formation et de deux enceintes pour le retour du son, ce dispositif est également relié à la transcription. Grâce à ces moyens techniques, je me sens en inclusion totale dans le cours. Ensuite, le texte des cours m'est adressé par mail. C'est un outil que je partage avec mes collègues entendants qui reconnaissent également faire moins d'effort de concentration pendant les cours grâce aux micros et aux enceintes et qui peuvent reprendre également le contenu des cours via l'écrit de la transcription.

Cette expérience a amené beaucoup de respect et de solidarité dans notre promotion : chacun attend d'avoir le micro pour s'exprimer, les collègues me branchent le matériel s'ils arrivent avant moi, m'aident à le transporter, etc.

À travers cette expérience, je pense surtout aux enfants sourds, limités dans leurs apprentissages scolaires en raison du déficit auditif alors que la transcription serait un moyen pour pallier ce handicap. Ce message s'adresse aussi aux parents d'enfants sourds pour qu'ils prennent conscience que malgré le handicap, un avenir scolaire et professionnel est envisageable grâce aux différentes techniques exploitables aujourd'hui. L'avenir des enfants sourds ne s'arrête pas au DNB délivré en 3^e, ou aux métiers manuels, il faut donc continuer à se battre pour que la transcription soit reconnue comme mode de communication.

Dans ma vie personnelle, je n'ai pas recours à la transcription car j'ai la chance d'avoir un mari avec une voix grave qui m'aide dans les différents échanges avec les administrations. Par ailleurs, lorsque je peux en avoir besoin y compris dans ma vie professionnelle, je suis souvent freinée par l'organisation que cela demande (anticipation) alors que j'ai une vie professionnelle très dense. La distance géographique également est un problème car les frais et temps de transports sont facturés et sont souvent bien supérieurs au coût même de la transcription (à noter que je travaille à 90 kms de mon domicile). Les responsabilités professionnelles prennent bien souvent trop de place et je néglige parfois ce qui me serait nécessaire en raison de mon handicap, comme la transcription.

■ Nelly Sebti

L'Accompagnement par Polycom

La mise en place de l'accessibilité à la formation pour Nelly est une bonne illustration de ce que fait le Messageur, société issue des deux associations Polycom et ADSM Manche, pour l'accessibilité des personnes devenues malentendantes.

Une intervention de sensibilisation autour des acteurs de la formation et des collègues de Nelly pour expliquer comment on améliore l'accessibilité d'abord par les bonnes attitudes, et pas seulement pour les malentendants. Ceci est incontournable, quelles que soient les situations.

Un outil permettant la gestion du son en direct, pour améliorer son audition : un terminal dans une valise à roulette, que l'on appelle un « flight case », avec 9 micros, dont un micro cravate pour le formateur, et avec huit micros HF pour 24 personnes. Avec un micro à partager à trois, Nelly voit qui va prendre le micro, avant que la personne ne commence à parler, ainsi, elle ne rate pas en lecture labiale le début de la phrase. C'est l'effet du « bâton de parole ».

Ce terminal contient un ordinateur qui ramène le son aux transcripseurs par Internet, et le texte s'affiche sur son écran, devant Nelly (voir photo ci-dessous).

Le terminal sonorise également toute la formation pour les entendants pour un meilleur confort, très apprécié de tous. Lorsqu'on utilise un micro, il faut toujours un retour, ne serait-ce que pour savoir s'il fonctionne.



Matériel nécessaire à la transcription à distance.

Enfin, le terminal, par le biais d'un émetteur, est relié aux prothèses de Nelly, qui reçoit un son très pur.

Donc, pas de boucle magnétique à installer avant chaque session, c'est important, car il y a des changements de salle (limite d'une boucle fixe).

La transcription à distance, lui permet de ne pas se sentir « dépendante ». Il y a un vrai sentiment d'autonomie. Toute la promo reçoit ensuite le texte de la transcription. Nelly ne prend pas de notes, et peut ainsi se concentrer sur l'écoute et la lecture labiale. L'accessibilité ne se limite donc pas à la personne malentendante mais à tout l'entourage.



Écran de transcription individuel

Toutes ces actions sont prises en charge, dans le cadre de l'accessibilité au travail. Il n'y a aucun reste à charge, ni pour Nelly, ni pour l'employeur. Par notre action, Nelly découvre également l'étendue de ses possibilités. Et de nouveaux besoins, c'est une vraie réussite pour tous.

L'accessibilité est mise en place pour tous. Cela est primordial. Nous évitons de nous arrêter uniquement aux besoins de la personne malentendante. L'accessibilité sonore est un plus pour tous. Grâce à cela, nous obtenons très vite un progrès dans les attitudes de communication de l'entourage. C'est une vraie collaboration qui profite à tous.*

* Pour ceux que cela intéresse, une vidéo de l'accompagnement de Nelly est visible sur le site Internet d'ADSM Manche.

■ Jean-Luc Le Goaller, Polycom

Communiqué

Le Messageur

Notre métier est un métier d'artisan, qui utilise les outils adaptés à la situation.

La transcription, les boucles magnétiques et autres Bluetooth, les téléphones adaptés, ce sont des outils technologiques souvent insuffisants sans les savoir-faire et les savoir-être. Nous apportons également une dimension humaine et relationnelle qui est indispensable. Les personnes déficientes auditives ont besoin de retrouver la confiance, c'est notre mission. Nous accompagnons actuellement une dizaine de personnes, et sommes à disposition pour toute demande. En ce début d'année, Le Messageur voit le jour ! Il est l'enfant de deux associations, Polycom, et l'ADSM Manche. C'est une société coopérative, dont le seul but sera de mettre en place toute l'accessibilité nécessaire aux personnes devenues malentendantes.

Contact : polycom-fougeres@orange.fr ou adsm50@orange.fr
Site Internet : www.adsmmanche.fr/moyens-de-compensation.html

Réglementation en audioprothèse

Nombreux sont ceux qui poussent la porte du cabinet d'un audioprothésiste sans savoir qu'il est à la fois un professionnel de santé et un commerçant. La profession est très réglementée, de la formation à l'exercice de la profession, mais les audioprothésistes ont su s'organiser en lobby très puissant face à des usagers isolés et peu organisés.

Un diplôme d'état et un appareillage sur prescription

Tout comme les infirmières, les kinés, etc., les audioprothésistes sont DE (diplômés d'État; 5 écoles en France : Montpellier, Lyon, Paris, Fougères, Alsace)⁽¹⁾ cependant les diplômés d'autres pays de la communauté européenne peuvent également exercer en France⁽²⁾. Pour exercer l'audioprothésiste doit être inscrit auprès du préfet du département⁽³⁾ et il ne peut exercer que dans un seul département.

Des sanctions sont prévues en cas d'exercice illégal de la profession⁽⁴⁾. Les audioprothésistes sont tenus au secret professionnel⁽⁵⁾ (clause souvent « oubliée » : certains audioprothésistes n'hésitent pas à communiquer oralement sur les officiels de la ville appareillés par leurs soins). L'appareillage se fait sur prescription médicale uniquement et cette prescription ne peut être établie qu'après examen otologique, audiométrie tonale et vocale. Si l'audiogramme vocal n'a pas été effectué la prescription n'est pas conforme... À chacun de faire pression pour que ces règles soient respectées.

Un commerçant inscrit au registre du commerce

Il est souvent très facile de vérifier le statut de l'audioprothésiste sur infogreffe, il suffit souvent de taper infogreffe et le nom de l'audioprothésiste. On découvre alors sous quelle type de société il est déclaré et suivant les cas les informations économiques obligatoires liées à son statut.

Les règles du commerce se télescopent souvent avec les règles du professionnel de santé et manifestement l'administration n'a jamais fait le « ménage ». Ainsi un commerçant en France doit afficher ses prix : chez l'audioprothésiste (sauf exception rare) aucun affichage de prix. Un professionnel de santé doit afficher les prix de ses prestations en salle d'attente, cela est aussi très rarement appliqué, semble-t-il, chez les audioprothésistes.

L'appareillage se fait uniquement sur prescription médicale qui ne peut être établie qu'après examen otologique, audiométrie tonale et vocale

Boucle magnétique et chaîne de mesure sont obligatoires

Un décret de 1985⁽⁶⁾ fixe ce que doit comprendre le local de l'audioprothésiste : salle d'attente et salle de mesures avec niveau de bruit et de réverbération bien définis, laboratoire isolé le cas échéant...

Mais surtout ce décret fixe le matériel dont doit disposer l'audioprothésiste. Il n'est pas rare de rencontrer un audioprothésiste sans boucle magnétique en état de marche et incapable de vérifier le fonctionnement d'un appareil à la chaîne de mesure. Dans ce cas il exerce son métier dans l'illégalité.

Information et conseil, devis normalisé et maintenance

L'article L-4361-1 du code de la santé publique ainsi que l'arrêté d'avril 2002 précisent bien le devoir d'information et de conseil. Malheureusement la profession n'a pas « intégrée » dans sa pratique les droits du patient mis en place en 2002, du coup ce devoir d'information reste trop souvent « oral » et donc invérifiable d'autant que dans ce cas le patient est malentendant. Seule solution se faire accompagner d'un tiers (ami, parent...) qui pourra prendre des notes et être « témoin »...

14

15



Un décret paru aux JO du 4 novembre 2008 fixe l'obligation d'un devis normalisé détaillant les prix produit et prestation, la garantie, les consommables, le contenu des prestations, les caractéristiques techniques de l'appareillage proposé.

Cette obligation est souvent mal respectée ou contournée : les essais vont commencer avant délivrance du devis, le formulaire du devis est « retravaillé » par chaque enseigne et des mentions obligatoires vont disparaître ou ne pas être renseignées ⁽⁷⁾ (notamment les caractéristiques techniques vont souvent être omises).

L'audioprothésiste est tenu d'assurer la maintenance (appelé généralement suivi, au minimum à 3 mois, 6 mois et 12 mois après achat puis suivi biennuel) pendant toute la durée de vie de l'appareil. Cette maintenance fait partie des prestations payées à l'achat (adaptation et suivi). Normalement en droit commercial français il est interdit de lier la vente à un contrat de maintenance... Cette façon de faire est financièrement intéressante : si l'utilisateur renonce à porter son appareillage (au moins 20 % des cas?) les prestations de suivi payées ne sont jamais délivrées. Il en est de même si l'utilisateur (souvent âgé) décède prématurément...

Les droits du patient trop ignorés

Respecter les droits des usagers c'est s'inscrire dans une démarche qualité... Malheureusement on nous rétorque parfois « *ce n'est pas important, l'important c'est l'appareillage et le suivi* »... On ne voit jamais les choses de la même façon suivant qu'on est coté audioprothésiste ou coté usager... Souhaitons que ce dialogue de sourds puisse un jour évoluer vers un respect strict des règles.

On peut s'interroger également sur la légalité des publicités en faveur d'une chaîne ou d'un audioprothésiste, ces coûts sont forcément répercutés dans le prix des produits et des prestations pourtant remboursés, en partie, par la sécurité sociale et les complémentaires...

Le combat en faveur de l'utilisateur est loin d'être gagné à chacun d'agir à son niveau individuel ou associatif pour faire respecter la législation.

⁽¹⁾ Article L436, Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 38

⁽²⁾ Article L4361-4, modifié par la Loi n°2009-179 du 17 février 2009 - art. 38

⁽³⁾ Article L510-2, du Code de la Santé Publique et article L4361-2

⁽⁴⁾ Article L4363-2, modifié par Ordonnance n°2008-507 du 30 mai 2008 - art. 38

⁽⁵⁾ Article L4363-1, modifié par la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 - art. 81 JORF 12 février 2005

⁽⁶⁾ Décret n°85-590 du 10 juin 1985

⁽⁷⁾ On pourra se reporter au Résonnances n°40, page 14 mais aussi à l'enquête de 60 millions de consommateurs dont le numéro 2 de **6 millions de malentendants** s'est fait écho.

Propositions pour l'amélioration de la prise en charge

Dans le cadre du plan handicap auditif 2010-2012 (mesure 33) le Bucodes SurdiFrance a listé 17 propositions pour l'amélioration de la prise en charge des appareillages pour les personnes devenues sourdes. Chaque proposition a été accompagnée d'une annexe explicative. Les 13 premières sont sans incidence sur le budget sécurité sociale.

- 1/ Rendre obligatoire la vente d'une audioprothèse avec position T pour toute personne ayant une perte moyenne (moyenne arithmétique sur 500, 1 000, 2 000 et 4 000 Hz) supérieure ou égale à 40dB (sans que cela empêche les équipements complémentaires en FM ou Bluetooth).
- 2/ Rendre obligatoire la remise d'une carte internationale de garantie pour les audioprothèses comme cela se pratique dans d'autres pays (les fabricants étant tous des fabricants étrangers ayant des réseaux internationaux).
- 3/ Rendre obligatoire une garantie de 5 ans pour les audioprothèses vendues en France (matériel médical).
- 4/ Déconnexion totale de l'achat-adaptation avec le contrat annuel de maintenance (appelé généralement « suivi ») afin de permettre au patient de changer d'audioprothésiste en cas d'insatisfaction après la période d'achat-adaptation.
- 5/ Mise en place effective des sanctions prévues en cas de non respect du devis normalisé.
- 6/ Mise en place de sanctions pour non remise du compte rendu d'appareillage au patient.
- 7/ Amélioration de la page 2 du devis normalisé qui est très mal remplie par les audioprothésistes.
- 8/ Amélioration de la formation des audioprothésistes avec mise en place d'un module sur le droit des consommateurs et des usagers.
- 9/ Mise en place d'un livret d'accueil normalisé.
- 10/ Mise en place d'un carnet de suivi normalisé rempli à chaque visite chez l'audioprothésiste et visé par l'ORL prescripteur.
- 11/ Mise en place d'un questionnaire de satisfaction normalisé que chaque patient devra remettre rempli à son médecin prescripteur.
- 12/ Interdiction de toute publicité aux audioprothésistes et mise en place de campagnes nationales d'information.
- 13/ Mise en ligne sur Ameli des tarifs des audioprothésistes suivant la même forme et les mêmes exigences que ce que l'on trouve pour les ORL.
- 14/ Revalorisation du forfait piles/entretien pour qu'il comprenne les visites annuelles nécessaires au suivi (minimum 2 visites par an) et l'ensemble des consommables (piles ou batteries, embouts...). Un autre système est de faire payer le suivi à l'acte comme au Québec, ce qui a aussi des avantages.
- 15/ Augmentation de la base de remboursement par la sécurité sociale des appareils de correction auditive : 199,81€ actuellement (tarif de responsabilité pour un appareil, inchangé depuis 1986) jusqu'à un niveau tel que les audioprothésistes soient capables de fournir une audioprothèse à ce tarif comme c'est le cas en Allemagne (en France des prothèses à bas prix existent et sont communément appelées prothèses CMU, pour Couverture Maladie Universelle). Cela revient à fixer un tarif obligatoire pour certaines prothèses sélectionnées.
- 16/ Mise en place d'un secteur conventionné honoraires fixes en audioprothèse en s'inspirant de ce qui se fait en Angleterre, dans d'autres pays du Nord ou au Québec (mise en place du secteur avec les nouveaux audioprothésistes arrivant sur le marché). Cela revient à fixer un prix sur des appareils bien définis.
- 17/ Mise en place de centres spécialisés pour l'appareillage des enfants (consultations ORL, orthophonistes, audioprothésistes...)

■ Jacques Schlosser,
Commission appareillage auditif

Enfin des audioprothèses à moins de 600€

Le centre « Les Laboratoires Unisson » avait tenté il y a quelques années de proposer la 2^e aide auditive avec une remise de prix à 100 % sur la prestation. Après avoir abandonné cette avancée, ils proposent maintenant des audioprothèses à moins de 600€.

Des audioprothésistes diplômés d'État (DE)

Contrairement aux assistants d'écoute vendus en pharmacie il s'agit là d'audioprothèses adaptées par des audioprothésistes diplômés d'État et qui offrent la prestation habituelle⁽¹⁾. Ils sont par ailleurs certifiés ISO9001.

Un grand nombre de modèles

Le centre propose traditionnellement 5 gammes d'appareils auditifs⁽²⁾, économique, découverte, confort, dynamique et performance qui se différencient essentiellement par leur nombre de canaux de traitement du son (resp. 4, 6, 8, 12, 16) et bien sûr par leur prix (resp. en moyenne **589€, 750€, 950€, 1 150€, 1 350€**). Comme nous l'avons signalé précédemment⁽³⁾ un appareil avec peu de canaux convient surtout à des surdités simples (à courbes plates). Le centre propose ainsi une trentaine de contours à 589€, des gros contours pour la plupart, quelques mini contours et un contour avec écouteur déporté. Les marques dans cette gamme sont : Siemens, Starkey, Vivatone, Phonak, Widex, GN Resound, Unitron, Oticon, Bernafon, Biotone et Hansaton.

Un site Internet bien fait mais avec encore des faiblesses

On trouve de nombreuses informations sur le site notamment concernant la perte auditive, le processus d'appareillage, les possibilités de financement des aides auditives et l'explication des pannes possibles.

Cependant le site n'évite pas les défauts courants : on peut regretter qu'il n'y ait rien sur les aides techniques et notamment pas d'information générale sur la position T (compatibilité boucle magnétique), pas de démarche qualité par la mise en place d'un carnet de suivi et d'un questionnaire de satisfaction...

Un clic sur l'appareil choisi permet d'accéder à la fiche de l'appareil, mais on peut regretter que le clic sur « documentation » renvoie sur le site du fabricant (un labyrinthe le plus souvent) et pas sur la fiche technique des caractéristiques de l'appareil.

Un exemple à suivre cependant pour tous les centres qui voudraient se différencier par la qualité de l'information et la qualité de la démarche d'appareillage.

⁽¹⁾ Laboratoire Unisson :

11, rue de Rome/61, rue de l'Arcade - 75008 Paris
Tél. : 01 45 40 48 71 - Fax : 01 45 40 83 28

Courriel : contact@laboratoires-unisson.com

Web : www.laboratoires-unisson.com

⁽²⁾ www.laboratoires-unisson.com/gammes.php

⁽³⁾ **6 millions de malentendants** n°1 page 13

■ Jacques Schlosser, Surdi13,
Commission appareillage auditif

Interview de Santéclair dans l'ouïe magazine

Santéclair a développé un réseau d'audioprothésistes qui se caractérise par des prix réduits de 40 % par rapport aux prix du marché et à une démarche qualité transparente pour le patient. De quoi se faire une solide inimitié auprès des syndicats d'audioprothésistes. Marianne Binst a été passée au grill par l'Ouïe Magazine⁽¹⁾ et s'en est plutôt bien sortie.

Un réseau de 364 centres

Six millions d'assurés font partie de Santéclair qui regroupe notamment Allianz, MAAF-MMA, IPECA et MGP. Le réseau est de type ouvert, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de numerus clausus, tout audioprothésiste peut adhérer s'il s'engage sur les prix et la démarche qualité.

Une organisation de la pénurie

M. Binst fait remarquer que 80 % de la population qui devrait être appareillé ne l'est pas et que l'obstacle principal est le prix. Par rapport aux autres pays, en France les appareils auditifs haut de gamme sont surreprésentés, les audioprothésistes préfèrent souvent une seule oreille en haut de gamme plutôt que deux en gamme moyenne.

Pour Marianne Binst chacun doit faire un pas : la Sécurité sociale, les complémentaires mais aussi les audioprothésistes qui doivent accepter de moindres marges contre plus de volume.

L'information ne doit pas être taboue

L'information ne doit pas être confisquée par les professionnels. Elle doit aussi passer par les médias, les associations... Le grand public aspire à être informé sur les prix sur la nécessité de s'appareiller des 2 oreilles... « *tout ce qui va dans le sens de la normalisation et de la qualité est une bonne chose* ».

⁽¹⁾ L'Ouïe Magazine, juillet-août 2011, pages 14 et 15

■ Jacques Schlosser, Surdi13,
Commission appareillage auditif

Prix des audioprothèses : 6MM lève le voile

Le prix d'achat des appareils auditifs est un secret bien gardé. Mais le secret alimente tous les fantasmes : quelle est la marge brute entre le prix d'achat et le prix de revente avec la prestation ? Il y a quelques années une analyse des comptes d'Audika montrait une marge brute de 75 % (rapport de 1 à 4 entre l'achat et la revente). Quelle est cette marge aujourd'hui ?

Les prix à l'unité

6 millions de malentendants s'est procuré les prix diffusés par Siemens en 2007. Quatre ans ont passé mais compte tenu du fait que l'électronique a plutôt baissé on peut prendre ces prix comme référence aujourd'hui.

Le tarif distingue 5 niveaux :

- CMU (Couverture Maladie Universelle) de 112 à 127€,
- entrée de gamme de 425 à 475€ mais avec des remises possibles de 35 % pour 400 appareils et jusqu'à 40 % pour 8 000 appareils (soit 255 à 285€),
- cœur de gamme de 540 à 620€ avec des remises jusqu'à 30 % pour 6 000 appareils (soit 378 à 434€),
- haut de gamme de 700 à 740€ avec des remises jusqu'à 20 % pour 4 000 appareils (soit 560 à 592€),
- excellence de 825 à 870€ avec des remises jusqu'à 17 % pour 3 400 appareils (soit 685 à 722€).

On voit qu'un audioprothésiste qui ne passerait pas par une centrale d'achat va acheter ses audioprothèses relativement cher.

Les centrales d'achats

En fait tout audioprothésiste a accès à une centrale d'achat, l'inscription est gratuite et cela lui permet de bénéficier de prix réduits. Comme indiqué dans le Résonances n°41 de janvier 2011 le Royaume-Uni a développé une centrale d'achat pour son service public et pour 2010 toute la palette des audioprothèses du marché a été obtenue à des prix très attractifs de 65€ pour les plus économiques à 145€ pour les plus sophistiquées.

Certes la négociation porte sur près d'un million d'appareils quand il ne se vend en France que de l'ordre de 500 000 appareils... Ainsi la centrale des audioprothésistes revendique 400 adhérents (sur 2 437 audioprothésistes) et générerait 40 000 aides auditives. À ce niveau on comprend qu'il est possible de négocier des prix réduits.

L'uniformisation des ventes

Bien qu'il y ait plus de 400 appareils sur le marché on s'aperçoit que, à un moment donné, nos adhérents sont appareillés avec les mêmes produits.

Cela peut se comprendre dans les entreprises comme Audika ou Amplifon où les négociations commerciales avec les fabricants peuvent conduire à ne sélectionner qu'un nombre limité de produits mais cela semble se retrouver chez les indépendants : on peut l'attribuer à un effet « centrale d'achat ». C'est ainsi que nous conseillons toujours de faire le tour de 3 ou 4 centres avant de choisir un audioprothésiste, tout en variant les enseignes pour comparer les offres.

La fabrication du prix

Avec l'obligation du devis normalisé en 2008 détaillant les prix produit et prestation on aurait pu s'attendre à une évolution dans la fabrication du prix : prix d'achat + marge + prestation⁽¹⁾. En fait tout laisse penser que la pratique ancienne perdure : un facteur multiplicatif du prix d'achat auquel on soustrait le prix de la prestation pour arriver au prix de vente du produit.

Quel est alors ce facteur multiplicatif ? On sait qu'en Italie suivant une enquête de la CNSA « *Les audioprothésistes négocient les prix avec les fabricants en fonction du volume acheté et multiplient les prix par 3 à 6 avant revente aux usagers* ».

Les prix en France, un secret bien gardé !

Une étude similaire sur la France a été effectuée à l'été 2010 mais est restée secrète sans doute parce que ce facteur multiplicatif a été jugé inavouable. On peut penser que les facteurs multiplicatifs sont du même ordre qu'en Italie : 3 chez un audioprothésiste « peu » cher et jusqu'à 6 chez les enseignes les plus chères. Chacun peut ainsi se faire une idée du prix d'achat.

On pourrait très bien imaginer un système où l'audioprothésiste ne ferait aucune marge (ou une marge très réglementée de quelques pour cent) sur la prothèse et qu'il ne soit rémunéré que par la facturation de sa prestation... En attendant cette improbable évolution le mieux serait de mettre en place, en parallèle avec le privé, un service public de distribution.

⁽¹⁾ La prestation adaptation + suivi est généralement chiffrée 350 à 450€ par oreille sauf pour Audika qui facture 800€ par oreille (voir Résonances n°40 page 14). Il faut rappeler que dans l'enquête de 60 millions de consommateurs l'enseigne Audika avait obtenu la plus mauvaise note (6,5/20) avec Dyapason (9/20)

■ Jacques Schlosser, Surdi13,
Commission appareillage auditif

Recherche et surdités **génétiques**

La génétique est définie comme la science de l'hérédité qui étudie la transmission des caractères anatomiques et fonctionnels entre les générations d'êtres vivants.

Depuis 1995, grâce au succès des campagnes du Téléthon et des recherches qu'elles ont permis de réaliser, on a constaté une origine génétique pour nombre de surdités.

En France, la surdité sévère ou profonde touche un enfant sur 700 à la naissance et un jeune adulte sur 500 avant l'âge de 20 ans. Mais le vieillissement de la population fait émerger un nouveau problème majeur de santé publique : celui de la surdité tardive, le plus souvent neurosensorielle, appelée aussi presbyacousie. La presbyacousie, perte progressive de l'audition, liée à l'âge, affecte environ un tiers de la population de plus de 65 ans.

Une étude génétique des surdités et de la presbyacousie est menée à l'Institut Pasteur à Paris par l'unité de « Génétique et Physiologie de l'Audition », dirigée par le Professeur Christine Petit qui a obtenu en 2007 le Grand Prix de la Recherche Médicale de l'INSERM.

Si l'Unité de recherche de Génétique et Physiologie de l'Audition a découvert plus d'une vingtaine de gènes responsables de la surdité et élucidé les processus défectueux dans chaque forme, tous les gènes en cause n'ont pas encore été découverts. Il est donc important de se donner les moyens de poursuivre les travaux sur les origines génétiques de la surdité.

Malentendante, de forme héréditaire, et âgée de plus de 60 ans, j'ai souhaité participer à cette étude. Dans cet esprit, j'ai pris rendez vous :

- avec le Docteur Marlin à l'Hôpital Beaujon. Elle consulte également à l'Hôpital Trousseau. Elle m'a exposé très clairement le but de la consultation et précisé que la recherche sur la surdité génétique de l'enfant avait beaucoup progressé et que l'équipe souhaitait avancer plus rapidement sur la surdité de l'adulte,
- avec le Docteur Roudevich dans un cabinet d'audioprothésistes à Paris. Elle consulte également à l'hôpital des Quinze Vingts.

Au cours des deux rendez vous, j'ai eu à répondre à un questionnaire sur mon état de santé général, mes antécédents de santé et mes antécédents familiaux. J'ai effectué une prise de sang classique, qui va permettre l'extraction de l'ADN et l'analyse des gènes impliqués dans la surdité et dans la presbyacousie. Des tests audiométriques ont été également réalisés avec un casque, en cabine insonorisée. L'étude est gratuite. Sa participation n'entraîne aucune rémunération. Nos associations sont concernées par les sujets traités. En participant à cette étude nous contribuons aux progrès plus rapides de la recherche et pouvons espérer l'aboutissement de ces travaux de recherche sous forme de traitements médicaux.

Les références sont extraites de documents remis par les chercheurs ou trouvés sur le site de l'Institut Pasteur

■ **Joséphine Coppola, ARDDS**

Génétique et physiologie de l'audition

Les recherches menées dans l'unité de Génétique et Physiologie de l'Audition ont deux objectifs très liés l'un à l'autre : identifier les gènes dont le déficit est à l'origine d'une perte de l'acuité auditive chez l'homme, découvrir des mécanismes cellulaires et moléculaires qui sous-tendent le développement et le fonctionnement de la cochlée.

Pour seize formes de surdité les gènes défectueux ont été identifiés. Le laboratoire a pu observer que le gène codant la connexine-26 est à l'origine de plus d'un tiers des cas de surdité profonde congénitale dans les pays du pourtour méditerranéen, et a établi la part majeure de l'hérédité dans l'étiologie des surdités de l'enfant dans les pays développés.

Quelques questions auxquelles le laboratoire tente de répondre : Comment sont établies et maintenues les caractéristiques morpho-fonctionnelles de la touffe ciliaire, bouquet de microvillosités rigides qui coiffent la cellule sensorielle auditive et au sein desquelles s'opère la transduction mécano-électrique auditive? Quels sont les composants moléculaires de cette transduction? Quels sont les mécanismes moléculaires qui rendent compte de la spécificité morphologique et fonctionnelle de la synapse des cellules sensorielles auditives? Quelle est la pathogénie de la surdité liée à l'atteinte du gène de la connexine-26?

La connaissance de ces gènes a par ailleurs nettement amélioré la qualité du conseil génétique dans les familles concernées.

Le diagnostic moléculaire, disponible pour plusieurs formes génétiques de surdité, peut contribuer dans certains cas au choix de la méthode de réhabilitation auditive, et notamment à mieux poser l'indication de l'implant cochléaire dans les surdités profondes. L'identification du défaut génique peut également déboucher sur une démarche préventive dans quelques formes de surdités génétiques, telle que la surdité déclenchée par la prise d'aminoglycosides, en rapport avec les mutations d'un gène mitochondrial. Dans le futur, une prévention de l'atteinte auditive sera peut-être envisageable dans certaines formes de presbyacousie, dont l'origine est en partie génétique, lorsque les gènes impliqués auront été identifiés.

Avancées scientifiques, résultats marquants

Mise en évidence de l'implication de protéines codées par des « gènes de surdité » dans :

- le développement de la touffe ciliaire, structure de réception du son de la cellule sensorielle auditive et site de conversion de l'énergie de l'onde sonore en énergie électrique (transduction mécano-électrique) ;
- la composition de la membrane tectoriale, une membrane acellulaire qui recouvre l'épithélium sensoriel auditif, et participe à la stimulation mécanique de la touffe ciliaire ;
- la production du potentiel électrique endocochléaire, composant majeur de la force électromotrice de la mécano-transduction auditive ;
- le fonctionnement de la synapse des cellules ciliées internes. ■

Le bruit blanc

Pourquoi faire de la recherche pour les personnes en situation de handicap, c'est-à-dire pour un petit nombre de personnes souvent, de surcroît, peu solvables ? Eh bien, il s'avère qu'au delà d'aider les personnes handicapées⁽¹⁾, ces découvertes peuvent aussi servir aux personnes valides, à l'instar de la télécommande conçue pour les personnes à mobilité réduite... dont les valides auraient aujourd'hui du mal à se passer ! Voici une nouvelle histoire édifiante qui concerne une invention conçue au départ pour les troubles auditifs.

Une aide pour les personnes souffrant d'acouphènes...

C'est un article d'un journal américain⁽²⁾ du mois d'août dernier qui a attiré mon attention : « SHHHH voilà ce que j'écoute en ville » ou l'incroyable succès des bruits blancs aux États-Unis. De quoi s'agit-il ?

Un bruit blanc est un son qui contient tous les sons audibles délivrés à une même intensité⁽³⁾ ; ça ressemble à un « SSHHHHHH ». Dans certains protocoles thérapeutiques concernant les acouphènes, le bruit blanc sert à masquer les acouphènes⁽⁴⁾. À ce titre, des fabricants d'appareils auditifs proposent des programmes de bruit blanc incorporés à leurs appareils (Widex...), on trouve sur internet (ou chez des audioprothésistes) des produits spécifiques pour personnes souffrant d'acouphènes qui vont du générateur de bruit à l'oreiller sonore⁽⁵⁾.

Ces protocoles thérapeutiques ont permis de découvrir que le rôle des bruits blancs dans le traitement des acouphènes ne se limite pas au simple masquage des acouphènes. Ils ont aussi des effets très positifs sur l'anxiété (parfois aiguë) des personnes acouphéniques. Les bruits blancs les aident à se détendre, mieux ! à retrouver le sommeil !

... Qui profite à tous !

Aujourd'hui, les américains valides, urbains, mettent de plus en plus souvent des bruits blancs dans leurs baladeurs. Ils s'en servent pour lutter contre l'insomnie, mais aussi tout au long de la journée : dans la rue pour atténuer les agressions sonores (voitures, klaxons, sirènes, marteaux piqueurs), au travail, notamment ceux qui travaillent en open spaces, les bruits blancs les aident à se concentrer et à faire abstractions des bruits/conversations de leurs voisins... et dans d'autres circonstances, en particulier chez le dentiste pour limiter le bruit strident de la roulette.

Ce n'est pas tout ! Une étude suédoise a récemment montré que les élèves facilement déconcentrés avaient de bien meilleurs résultats lorsqu'ils écoutaient un bruit blanc.

En décembre dernier, une société a mis en ligne une application pour ipod (Sleep Pillow Ambiance). Il s'agit d'un programme incluant toutes sortes de bruits : des bruits blancs (dont un bruit blanc mixé avec le bruit de la mer / ce que j'écoute en écrivant cet article) et des



bruits divers pour aider à dormir, se détendre ou se sentir bien en écoutant des sons liés à des bons souvenirs : son de la nature, nappes sonores, crépitements du feu dans une cheminée, bruit de l'avion, bruits de glaçons qui s'entrechoquent dans un verre, bruit de ventilateurs ou de voiture sur autoroute, etc. L'application est vendue au prix de 1,59€, elle est téléchargeable sur certains produits Apple : ipod/ipad⁽⁶⁾. Le succès est impressionnant ! En moins d'un an, elle a été téléchargée 1,6 million de fois.

Pour mieux s'isoler et mieux se concentrer

J'ai fait le test avec des collègues travaillant en open spaces qui m'ont confirmé que l'idée était bonne. Les bruits blancs leur permettent de s'isoler et de se couper des conversations téléphoniques de leurs voisins, et donc une meilleure concentration.

⁽¹⁾ Ce qui est déjà indispensable

⁽²⁾ Wall Street Journal - 31/08/2011

⁽³⁾ Techniquement, un bruit blanc est une réalisation d'un processus aléatoire dans lequel la densité spectrale de puissance est la même pour toutes les fréquences. Le bruit blanc, à l'instar de la lumière blanche, est composé de toutes les fréquences, chaque fréquence ayant la même énergie. Les fabricants d'applications ont gardé une des caractéristiques de ce son, celle d'être un son aléatoire pour désigner (à tort) par extension tous les sons aléatoires comme étant des bruits blancs (white noise) : bruit de la mer, le vent dans les arbres etc. (bruits imprévisibles sans structure rythmique en opposition à la musique).

⁽⁴⁾ Voir : www.audilo.com

⁽⁵⁾ En particulier dans la TRT : Tinnitus Retraining Therapy

⁽⁶⁾ Vous pouvez aussi écouter des bruits blancs gratuitement sur www.musique-de-relaxation.forcemajeure.com ; ou des CD : « Au cœur de la Nature » - Collection Bien-être (10€ à la FNAC).

Revue de presse

Si on ne peut traiter la perte auditive efficacement, il est bon de connaître tous les facteurs susceptibles de l'aggraver!

L'alcool peut entraîner une perte d'acuité auditive

Nous connaissons un certain nombre des effets nocifs de l'alcool... La recherche démontre que l'alcool peut également avoir un effet sur notre capacité auditive.

Des études démontrent qu'une consommation d'alcool élevée pendant une longue période de temps peut endommager le cortex central auditif du cerveau. Étant donné que les lésions touchent également les nerfs auditifs, une consommation moyenne peut toucher les nerfs auditifs et entraîner une déficience auditive.

Les chercheurs de l'Université de Ulm en Allemagne ont testé les niveaux BAEP (Brainstem Auditory Evoked Potentials) des personnes qui boivent beaucoup en testant le niveau des lésions dans la partie du cerveau qui permet d'entendre. Les résultats indiquent que la consommation d'alcool affecte la capacité à entendre. Les chercheurs estiment que la consommation d'alcool peut entraîner des lésions au cerveau, alors que la quantité et la période de temps nécessaire restent inconnues. Donc, même si les oreilles continuent de fonctionner parfaitement, le cerveau n'est plus capable de transformer les sons.

Le taux élevé d'alcool dans les veines peuvent créer un environnement toxique qui peut endommager les cellules ciliées délicates de la cochlée. Cette condition est connue sous le nom d'ototoxicité.

D'une perte auditive temporaire à permanente

Selon l'étude britannique, l'alcool et le bruit peuvent, séparément ou conjointement, entraîner une perte auditive temporaire. Tous les participants de l'étude avaient une perte d'acuité auditive temporaire. Les chercheurs estiment également qu'une consommation régulière d'alcool peut entraîner une perte d'acuité auditive permanente à long terme.

Les chercheurs ont démontré que plus la consommation d'alcool est élevée, plus l'audition était mauvaise, du moins temporairement. En particulier la capacité auditive aux fréquences basses, telle que la parole, était la plus touchée.

L'étude britannique indique également que les sujets plus âgés ainsi que les personnes qui ont beaucoup bu dans le passé étaient les plus touchées.

Sources : www.prfire.co.uk, www.about.com, www.medicalnewstoday.com

Tabac et audition

La liste des effets néfastes du tabac sur la santé semble sans fin : facteur de risque cardio-vasculaire, cancers, grossesse à risque, etc.

Jusqu'ici, l'effet du tabac sur l'audition n'était pas le plus connu ; on en sait désormais un peu plus grâce à une étude japonaise qui met en évidence les effets délétères du tabac sur l'ouïe.

Cette étude japonaise a été menée pendant 5 ans sur près de 1 500 hommes ne présentant pas de problèmes auditifs au début de l'étude. Les résultats mettent en évidence que la consommation de tabac augmente le risque d'atteinte de l'audition dans les aigus ; plus la personne consomme de cigarettes, plus le risque est grand.

En effet, en cas de consommation de plus d'un paquet et demi de cigarettes par jour, le risque de présenter une hypoacousie est multiplié par deux.

Le tabagisme passif aussi!

Être exposé à la fumée de tabac durant les premières années de sa vie augmenterait le risque de troubles de l'audition à l'adolescence.

C'est ce qu'ont mis en évidence les chercheurs de Langone Medical Center de New York, allongeant ainsi la liste des effets néfastes du tabagisme passif.

Les auteurs ont suivi 1 533 adolescents âgés de 12 à 19 ans, non-fumeurs, afin d'étudier la relation entre l'exposition au tabagisme passif et les troubles de l'audition à l'adolescence. Les participants ont passé différents tests auditifs. Par ailleurs, leur taux de cotinine (dérivé de la nicotine) a été mesuré pour évaluer leur exposition à la fumée de tabac.

Plus le tabagisme passif est important durant l'enfance, plus le déficit auditif est marqué à l'adolescence. Comment expliquer ce phénomène? Le tabagisme passif favorise les « otites à répétition durant la petite enfance », soulignent les auteurs, et « ces affections endommagent les tympons, entraînant ainsi un déficit auditif ».

Source : la Nutrition infos.
Référence : Anil K. Lalwani, Ying-Hua Liu, Michael Weitzman ;
Secondhand Smoke and Sensorineural Hearing Loss in Adolescents.
Arch Otolaryngol Head Neck Surg. 2011;137(7):655-662.
doi:10.1001/archoto.2011.109.

■ Maripaul Pelloux, Surdi84

Témoignage de Michèle

Rares sont les cas où l'implantation cochléaire se passe mal (cf. Résonances n°38, page 9), en voici cependant un exemple...

Au commencement, la partie interne tombe en panne...

L'aventure a débuté à la mi-août : l'implant avait des ratés... puis est devenu muet. Cela venait peut-être de l'antenne? Non, l'antenne fonctionnait... Alors, le processeur? J'ai contacté Bionics par mail, mais c'était le week-end du 15 août, tout était fermé.

Passé le week-end, Bionics m'a annoncé l'envoi à titre de prêt d'un processeur pré-réglé sur mon programme et d'une antenne... Mais un nouveau courriel dans la journée m'a informée qu'on n'avait pas trouvé mon programme et que je devais aller à l'hôpital Gui de Chauliac pour voir ce qui se passait exactement.

Le 17, un proche m'a accompagné pour me servir d'interprète car mon contour ne suffit pas. Une collaboratrice de Bionics, venue exprès d'Alsace, a diagnostiqué que c'était la partie interne de l'implant qui ne répondait plus. Il fallait la remplacer en m'opérant. Rendez-vous a été pris avec le chirurgien pour le 22 septembre, première date disponible puis pour l'opération le lundi 3 octobre.

L'aventure...

J'ai donc été opérée le 3 octobre dans la matinée. Au réveil, j'ai eu des vertiges et des nausées incontrôlables. Le chirurgien est venu me voir l'après-midi. Il m'a dit qu'il avait eu du mal à pénétrer dans la cochlée, que le porte-électrode était en partie dans le vestibule, d'où les vertiges et les nausées, mais qu'il ne pouvait pas me laisser dans cet état et devait me réopérer sans tarder.

Auparavant je devais passer une radio, puis un scanner, pour qu'il voie avec précision comment mettre le porte-électrode à la bonne place. Deuxième anesthésie totale en quarante-huit heures, lourde de conséquences à 82 ans... Mais cette fois, le porte-électrode a été bien placé. On a vérifié avec une nouvelle radio. Je n'avais plus ni vertiges ni nausées, mais pendant toute la durée de mon hospitalisation j'en ai gardé la hantise, je n'ai rien mangé...

Les conséquences

Cette aventure a eu pour conséquence une perte totale de l'équilibre : impossible de marcher sans tituber, même dans la maison. Depuis mon retour, on vient deux fois par jour prendre ma tension et voir si tout va bien. Trois kinés se relaient pour me faire marcher dans les allées de la résidence... Ensuite, je devrai affronter 15 séances de rééducation vestibulaire, en fauteuil tournant comme les astronautes, ce que j'appréhende beaucoup car je crains de retrouver des nausées. Plus tard, le chirurgien m'a expliqué ce qui s'était passé : le canal de l'oreille interne très ossifié et rétréci avait rendu l'opération très difficile et en voulant pousser l'électrode jusqu'au bout elle avait pénétré dans la cochlée...

Mon message à tous ceux qui doivent se faire implanter

- Emportez une ardoise ! Grâce à la mienne, j'ai pu communiquer avec tout le monde. Et ça fait du bien !
- Faites apposer à la tête de votre lit, bien visible, une affichette qui vous évitera de devoir répéter qu'il est inutile de parler ou de crier car vous n'entendez rien.

■ Michèle C., Surdi34

Questions réponses

Questions posées au professeur Sébastien Schmerber Centre Hospitalier Universitaire A. Michallon à Grenoble

Quel est le taux de panne des parties internes, est ce différent suivant les marques? Dans nos associations, on parle de meilleurs résultats avec Cochlear et Med El.

Les taux de pannes des différents fabricants sont publics et accessibles sur leur site. À Grenoble, l'activité est essentiellement développée avec Cochlear et Medel, sans pour autant que les choses soient figées, car le plus important est de privilégier la satisfaction des patients, la qualité des résultats et plus généralement la qualité de vie.

Ne fait-on pas systématiquement une IRM avant de changer une partie interne?

L'imagerie avant le changement de partie interne est à faire si on a une crainte d'ossification cochléaire, ce qui n'est pas fréquent (sauf dans les méningites), sinon pas d'imagerie systématique.

Comment d'un point de vue anatomique est il possible de faire fausse route et de pénétrer dans le vestibule?

Un changement de partie interne peut être délicat, même si dans la majorité des cas cela se passe bien. Il s'agit ici d'un cas particulier (voir les détails avec le chirurgien en question). La fausse route est possible s'il y a un problème au niveau du début de l'introduction de l'électrode. Cela m'est arrivé une fois il y a 10 ans environ (sur plusieurs centaines de chirurgie, il s'agissait d'un cas très particulier).

Quand une partie interne tombe en panne, est ce que le patient peut demander à changer de marque, pour une autre qu'il perçoit comme plus performante et plus fiable au sein des associations d'implantés?

La discussion reste bien entendu ouverte sur un changement de marque de partie interne. J'ai récemment changé la partie interne d'une patiente opérée initialement dans un autre centre et chez qui j'ai mis un Cochlear (elle avait une des deux autres marques que je n'utilise pas) avec un très bon résultat. ■

Retour de **stage**

En 2011, les stages de lecture labiale organisés par l'ARDDS, se sont passés dans la belle et verdoyante région de Bourgogne, à Autun en Saône et Loire. Christine nous fait partager ses impressions.

Cela commence déjà dans le train, des visages connus dans le même wagon que moi! Réception en gare du Creusot par les sourires de Jean-Pierre et Michel, puis direction le Centre Saint - Exupéry qui doit nous accueillir.

À l'arrivée, Reine, Betty et Manuella nous souhaitent la bienvenue. Joie des retrouvailles et plaisir de revoir des visages amis et d'en découvrir de nouveaux. Que d'histoires à raconter depuis l'an dernier!

Le soir, première réunion où le programme de la semaine va nous être dévoilé et où on va faire connaissance avec l'orthophoniste qui animera notre groupe. Pour nous c'est Emmanuelle, charmante, pétillante et attentionnée jeune femme qui va tout donner pour nous faire progresser.

Durant notre séjour, notre sympathique présidente Anne-Marie Choupin est venue nous rendre visite et nous apporter son soutien dynamique.

Notre emploi du temps est assez chargé. Après des matinées très studieuses nous continuons à échanger au cours des repas pris en commun. Nous partageons les uns les autres les petits ou gros soucis de notre quotidien de malentendants, nos difficultés à communiquer, nos ressentis, ainsi que le regard parfois lourd ou le jugement trop hâtif de certaines personnes que nous croisons et qui ne comprennent pas notre handicap.

Nous échangeons nos « petits trucs » qui améliorent notre vie : réveil vibrant, alarme lumineuse, relaxation, exercices de Taï Chi pour garder l'équilibre qui nous est si cher, etc. Tout ceci se passe dans la bonne humeur et au milieu des rires.

Nos soirées sont ponctuées du célèbre Loto de Reine et, chose peu commune, ici tout le monde gagne! C'est un peu excités que petits et grands vont ensuite se coucher. Il y a aussi le film pris l'an dernier par notre réalisateur Michel que nous attendons tous avec impatience et qui suscite de grands éclats de rire en voyant nos « bouilles » prises à notre insu en train de dormir dans le fond du car lors d'une excursion.

Nous avons aussi au programme des visites de la région : après-midi à Bibracte, haut lieu archéologique sur les pas de nos ancêtres les Gaulois et point de vue au Mont Beuvray.

Le dimanche (enfin une journée de repos!) sera consacré à une promenade en bateau sur le canal du Centre. Ah les jolies colonies de vacances, merci Monsieur Perusson! Repas fin et régional pris au Creusot avant de visiter la Verrerie, empire des Schneider, grand centre industriel, un des premiers constructeurs de locomotives à vapeur, fonderie royale, cristallerie... Journée fatigante à cause de la grosse chaleur (36°C) mais enrichissante et instructive. À titre individuel nous avons chacun, au gré de nos intérêts, pu profiter du passé historique d'Autun et de ses environs.

Le dernier soir est arrivé, accompagné du traditionnel apéritif offert par nos charmantes orthophonistes. Dernier cours de lecture labiale, petits pincements au cœur, on essuie furtivement une petite larme, échanges d'adresses et promesses de se retrouver l'an prochain. Nos « gentils organisateurs » ont encore une fois accompli la prouesse de tenir tout ce petit monde venu des quatre coins de France. Nous avons formé le temps d'une semaine une famille pas comme les autres, bruyante mais attachante.



Tympan de la cathédrale Saint-Lazare à Autun.

La conclusion trouvée sur le tympan de la cathédrale Saint Lazare à Autun s'impose. C'est une règle de Saint Benoît « *Tend l'oreille de ton cœur et va!* ».

■ Christine Gazza, ARDDS

22

23



LABORATOIRE DE CORRECTION AUDITIVE

études et applications

20, rue Thérèse, angle avenue de l'Opéra - 75001 PARIS

Tél. : 01 42 96 87 70 - Fax : 01 49 26 02 25 - Minitel : 01 47 03 95 75

Le travail de l'audiologiste dans un SAVS

Situé en Alsace, près de Mulhouse, le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) de la Fondation le Phare est spécialisé dans la problématique de la déficience sensorielle chez l'adulte. La section déficience auditive est ouverte depuis novembre 2009.

Le SAVS propose un accompagnement des personnes déficientes auditives à partir de 20 ans dans tout le département (68). Elles peuvent nous rencontrer dans nos locaux ou à domicile. L'équipe évalue les besoins et l'autonomie de la personne pour ensuite identifier l'aide à mettre en œuvre.

L'accompagnement peut être social, technique, communicationnel, environnemental... L'équipe du SAVS participe, entre autre, aux démarches administratives, à la constitution des dossiers MDPH. Mais cet accompagnement peut aussi concerner la gestion du quotidien, la gestion budgétaire, l'emploi ou l'habitat. L'équipe se compose d'une coordinatrice, d'une secrétaire, d'un assistant social, d'un audiologiste et d'une conseillère en économie sociale et familiale. Pour la compléter, nous sommes actuellement à la recherche d'un médiateur sourd, qui travaillera avec l'équipe.

Que fait l'audiologiste ?

Les missions de l'audiologiste commencent à se définir dans le paysage paramédical français. C'est seulement depuis quelques années qu'un Master en Audiologie est dispensé à Montpellier. Cette profession est par exemple bien plus développée au Canada ou en Belgique. Elle est à mi-chemin entre l'audioprothésiste, l'ORL et l'orthophoniste.

L'audiologiste s'attache à établir et mettre en œuvre un plan de réadaptation des troubles de la communication liés à l'audition. Il participe à l'évaluation des besoins des patients afin de fournir des services adaptés favorisant la communication, l'autonomie et l'intégration sociale.

Dans ce cadre, l'audiologiste ou l'équipe accueille, informe et conseille les personnes devenues sourdes ou sourdes de naissance sur les possibilités d'aides pour compenser leurs problèmes de communication. Ces aides peuvent être techniques (flash, système FM...) ou humaines (interprète LSF, interface à la communication, technicien de l'écrit...) mais aussi animalière (voir article sur les chiens écouteurs dans **6 millions de malentendants** n°1 de mai 2011). Il peut aussi être suggéré de participer à des formations visant à augmenter les capacités des personnes ou des aidants (LSF, lecture labiale...). L'aménagement en aides techniques peut concerner le logement, le poste de travail... On peut accompagner les personnes dans le choix approprié des aides techniques nécessaires. Sur demande de la MDPH, une expertise peut être réalisée afin de poser un avis technique sur les préconisations d'équipement adapté à la déficience auditive.

En tant qu'audiologiste dans un SAVS, j'ai eu l'occasion de participer à la première session de lecture labiale de l'ARDDS cet été 2011. Ceci m'a permis, en plus de l'acquis technique, de rencontrer des personnes devenues sourdes avec pour chacune une expérience de vie à part entière.

Différents lieux comme les CICAT (centre d'information et de conseils sur les aides techniques) permettent de tester et de mieux connaître le matériel. En général celui-ci y est mis à disposition par les fabricants sans visée commerciale première. Ceci permet de comparer les produits avec plus d'objectivité et de disposer de références afin de pouvoir demander un devis à son audioprothésiste.

Le service offert par le SAVS est gratuit. Cependant, il est limité aux personnes adultes sourdes résidant dans le département.

Le SAVS a comme projet de développer un partenariat avec le futur CICAT de Mulhouse et de développer les infrastructures nécessaires à l'évaluation et au travail auditif (salle d'audiologie) : orientation et localisation auditive mais aussi discrimination dans le bruit...

De plus, afin d'être mieux connu, un travail d'information des médecins ORL, des audioprothésistes et des associations est en cours.

Les cours de lecture labiale, déjà proposés par le passé, seront redynamisés cette année dans le 68 afin de répondre à la demande toujours croissante de formation en petits groupes.

J'ai participé cet été à un stage de lecture labiale organisé par l'ARDDS à Autun. J'ai été sollicité afin d'informer les personnes sur les aides techniques. J'ai eu l'occasion de présenter les flashes lumineux, les boucles magnétiques, système FM, les interfaces multimédia... Les questions soulevées m'ont permis de rencontrer les attentes des participants mais aussi de mieux me rendre compte du besoin important en information.

L'information et la sensibilisation des différents acteurs sont nécessaires. Elle permet d'assurer l'accessibilité et une communication adaptée à la personne déficiente auditive par la mise en place des moyens de réhabilitation de la communication.

**Contact : SAVS-DA - Fondation Le phare
16, rue de Kingsheim - 68110 Illzach**

■ **Benoît Costa, audiologiste**

Le projet REACH112

Il était une fois une petite marchande d'allumettes. Sourde. Il faisait si froid. Elle trouve un téléphone portable dans la neige. La carte SIM est périmée mais la batterie tient encore. Elle fait le 112. En signes, voix et texte, la communication est étonnamment naturelle. On lui demande où elle est, et on vient la chercher. C'est le projet européen REACH112.

Origine du projet REACH112 : au départ il y a cette directive Européenne de 2002, dite du « service universel » (2002/22/CE). Elle stipule que « les états membres devraient prendre des mesures spécifiques afin de faire en sorte que les services d'urgence, dont le 112, soient également accessibles aux utilisateurs finals handicapés, en particulier les sourds, les malentendants, les personnes souffrant de troubles de l'élocution et les personnes à la fois sourdes et aveugles ». Ensuite l'Europe a lancé un appel à projets sous l'intitulé « appels d'urgences accessibles ». C'est le projet REACH112 qui a été retenu.

Dans les grandes lignes REACH112 réunit 21 partenaires de 9 pays différents. Le projet est organisé autour de 5 expériences « pilotes ». L'équipe pilote française comprend Websourd, Orange, IVES et le CHU de Grenoble.

Lien avec le 114 : au même moment, la France poursuivait le déploiement de la loi du 11 février 2005. Le décret du 14 avril 2008 a engagé le CHU de Grenoble à ouvrir un Centre National Relais (CNR) pour l'accessibilité des numéros d'appels d'urgence 15, 17, 18, 112 (et 4 autres). Les travaux ont démarré en janvier 2010 pour aboutir finalement le 14 septembre 2011 dernier au 114 pour le fax et les SMS. Et on a installé l'équipe pilote française de REACH112 dans les locaux du 114.

Pourquoi le 112? Ce numéro a été désigné en 1991 comme le numéro d'urgence européen. Il est officiellement opérationnel dans tous les états membres depuis 2000. Certains pays ont le 112 comme seul numéro d'urgence. Ce numéro a une propriété miracle : il fonctionne gratuitement sur tous les téléphones portables, sur tous les opérateurs, avec ou sans abonnement. Le 112 est souvent associé à un service d'interprétariat en langues étrangères (c'est le cas en France). C'est donc la cible idéale pour l'accessibilité des numéros d'appels d'urgence.

L'exception française : chez nous les services d'urgence sont très fragmentés car opérés au niveau du département par trois administrations distinctes : SAMU (15), police/gendarmerie (17) et pompiers (18). On a préféré couper ce nœud gordien en bricolant un renvoi caché du 112 vers le 15 ou le 18. Les grandes villes ne font donc aucune publicité du 112. Et on a été contraint de prendre un numéro différent pour les fax et le SMS, le 114. REACH112 a pu conserver le numéro 112 grâce à Internet.

La philosophie des appels d'urgence : en situation d'urgence, on prend son téléphone et on appelle. On le fait sans réfléchir car on utilise couramment son téléphone. En France 450 000 sourds ne téléphonent pas.

Si l'on veut des appels d'urgence accessibles, il faut d'abord un téléphone accessible. Mais il faut aussi convaincre les professionnels de l'urgence, SAMU, police, gendarmerie, pompiers, de prendre l'appel d'une personne sourde venant avec son mode de communication. Le téléphone doit donc être accessible dans les deux sens.

Les service fax et SMS du 114 permettent d'alerter mais pas de communiquer dans l'urgence. Un vrai appel d'urgence est presque toujours interactif car le centre de réception des appels d'urgence s'applique à demander des précisions et à donner des consignes de sécurité. Le téléphone doit donc être accessible pour les sourds comme pour la population générale.

Qu'est ce que l'accessibilité du téléphone? Les principes sont bien connus grâce aux pays en avance sur la France : USA, Suède... En premier lieu, il faut un réseau téléphonique qui passe de la voix, la vidéo et le texte de manière naturelle. En deuxième lieu, il faut pouvoir invoquer dans la communication un service « relais » d'interprétariat LSF, LPC, écrit. C'est ce que REACH112 appelle la « Total Conversation ».

Que signifie « Total Conversation »? Pour les ingénieurs en télécommunications, c'est une référence bien connue à l'activité de recherche de ces dix dernières années pour un téléphone courant et universel car supportant de base l'accessibilité pour les sourds. À quoi cela ressemble? À MSN, eChat, ooVoo... vidéo, voix et chat sur Internet comme chacun connaît.

Et maintenant : les expériences pilotes ont été déployées et les essais sont en cours. En France, 1500 « testeurs » s'activent pour envoyer des appels d'urgence fictifs. Dans un premier temps, ce sont des tests simples à partir d'un ordinateur personnel. Progressivement les tests évolueront : appels à partir d'un téléphone portable... pour finir par des appels d'urgence réels. Les tests se terminent en juin 2012 et la mise en place définitive du service est prévue courant 2013.

Dans l'immédiat : les autorités ont des arbitrages budgétaires difficiles à faire, elles doivent être motivées par des militants convaincus. Mais les choses avancent, il y a déjà le 114...

Références : un détour sur www.reach112.eu s'impose.

En haut à droite, un menu déroulant permet de choisir la langue.

Les technophiles pousseront jusqu'à la société IVES

(www.ives.fr/index.php/la-societe/conversation-totale).

Pour les incrédules, signalons cette conférence prochaine à l'ITU (Union Internationale des Télécommunications) sur le thème des centres relais www.itu.int/ITU-T/worksem/trs/programme.htm. L'accessibilité du téléphone pour les sourds est une préoccupation mondiale.

■ Gilles Quagliaro, AIFIC

Un assistant d'écoute vendu en **pharmacie**

Un nouveau produit, un assistant d'écoute, Octave, a vu le jour. Cet appareil, qui n'est pas une prothèse auditive, est destiné aux personnes ayant une petite surdité. Il est vendu dans les pharmacies et il est prêt à l'emploi.

Sur Internet (www.sonalto.com), on trouve la liste des pharmacies qui peuvent mettre à votre disposition Octave pour un essai gratuit pendant une semaine. Le pharmacien demandera un chèque de caution de la valeur de l'appareil : 299€.

Faites tester le produit par des personnes de votre entourage, ayant une légère surdité ! Remplissez la fiche d'observations disponible auprès de **6 millions de malentendants** ou sur le site www.surdiFrance.org et renvoyez-nous la.

Selon Audio Info, 400 ORL et médecins généralistes de la région Sud Ouest ont accepté de participer à l'opération de sensibilisation et afficheront les visuels de la campagne Sonalto dans leur cabinet.

Selon Sonalto 2 500 exemplaires ont déjà été vendus dans 1 500 pharmacies et Sonalto envisage de dépasser le million de ventes en une année (en comparaison il s'est vendu 482 000 audioprothèse en 2010). Il faut rappeler que 6 millions de personnes seraient malentendantes en France dont 3,3 millions avec une surdité légère.

Le SYNEA (syndicat des entreprises de l'audition et l'UNSAF (union nationale des syndicats d'audioprothésistes français) ont lancé une action en justice contre Sonalto estimant que cet assistant d'écoute allait à l'encontre du Code de la santé publique qui définit le métier d'audioprothésiste.

Témoignage de H. C. adhérent de Surdi13

J'ai pu essayer l'Octave de Sonalto prêté par ma pharmacie. Le bouton poussoir permet de choisir l'amplification : 1 bip signifie une amplification de 11 dB, 2 bips signifie une amplification de 20dB, la différence est appréciable et très perceptible. L'écouteur est dans l'appareil et le son est transmis par le tube plastique fin. Ne serait-il pas meilleur de mettre l'écouteur à l'entrée de l'oreille ? Le produit se montre efficace dans l'amplification et la restitution du son. L'embout très aéré ne génère aucune gêne. La légèreté du produit me paraît en faire sa principale faiblesse car on doit le perdre très facilement... L'accueil à la pharmacie a été très bon et le pharmacien s'est montré attentif à mes appréciations sur l'appareil. ■

Selon Sonalto ce n'est pas le cas car l'assistant d'écoute Octave ne nécessite pas l'intervention d'un audioprothésiste. Sonalto rappelle que seulement 750 000 personnes malentendantes sur 6 millions sont appareillées par les audioprothésistes. Les syndicats professionnels mesurent-ils bien le ras-le-bol de la population vis-à-vis de tarifs inabordables à beaucoup ? Au-delà du combat judiciaire c'est peut être une bataille d'opinion qui se joue ici...

■ Aisa Cleyet-Marel, Surdi34

24
25

Un casque TV intelligent à **249€**

Anne Touchain est une ingénieure des Mines qui a découvert que, sur les 6 millions de Français qui ont des problèmes d'ouïe, 5 millions n'ont rien pour compenser leur perte auditive.

De ce fait elle a développé un brevet pour un appareil destiné aux personnes en début de perte d'audition. Sa Start-up Tinteo a été primée en 2008 au concours national de création d'entreprise innovante d'Oséo. Elle vient de lancer Teo un amplificateur d'écoute intelligent, « un produit de confort qui ressemble à un MP3, idéal pour mieux entendre la télévision ».

Suivant l'usage il faut préciser que Tinteo Teo n'est pas une prothèse auditive et est réservé à un usage ponctuel. Les personnes qui pensent être un peu sourdes doivent se faire conseiller par un ORL. Le produit est relativement petit et est très léger. Il est doté de 4 micros. Il est livré avec un tout petit chargeur et câble USB ainsi qu'un câble de raccord audio (jack 3,5mm pour MP3, TV...). Une petite boîte de transport est également fournie pour le boîtier et les écouteurs (type baladeurs). Il est prévu pour fonctionner avec les Smartphones. Il est facile à utiliser grâce à un seul bouton type roulette de souris. Chaque clic permet de sélectionner la fonction voulue et la roulette en avant ou en arrière permet d'augmenter ou

de diminuer la fonction. On peut ainsi régler le volume (limité à 22 dB), la clarté des voix, la balance entre les oreilles, la focalisation et la réduction des bruits ambiants, la spatialisation du son. Le produit est bridé à 100 dB comme un baladeur. Il s'agit donc d'un amplificateur de son intelligent qui permet de retrouver un confort auditif dans des situations ponctuelles (théâtre, restaurant, TGV...). Pour essayer Tinteo Teo il faut s'adresser à son association qui se procurera un exemplaire d'essai auprès de Tinteo.

D'après leur publicité, « équipé d'une technologie innovante, TEO amplifie les sons doux, protège contre les bruits forts et améliore la clarté des voix (www.tinteo.com), il permet d'écouter la télévision au volume choisi en restant connecté au monde extérieur, de bien comprendre les conversations, de téléphoner ou encore d'écouter de la musique. Il offre un son hi-fi naturel personnalisable grâce aux différents réglages proposés : clarté, balance entre les oreilles, focalisation sur la voix et spatialisation du son. Le projet Teo a été soutenu par la région PACA, OSEO et l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne ».

■ Jacques Schlosser, Surdi13

Situation des devenus sourds et malentendants aux **Pays-Bas**

La NVVS, Association néerlandaise de malentendants, fondée il y a 103 ans a compté jusqu'à 10 000 adhérents. Créée à l'origine pour les sourds de naissances et leurs familles, elle a vu peu à peu s'accroître le nombre de ses adhérents devenus sourds.

Une scission a eu lieu il y a 30 ans débouchant sur un éclatement du mouvement. Les sourds de naissance, les familles d'enfants sourds, les sourds aveugles, les enfants de parents sourds et les devenus sourds de moins de 30 ans ont créé leurs propres associations. Depuis la NVVS ainsi que l'association Plotsdoven ne s'occupent plus que des devenus sourds et malentendants adultes. Il y a 15 ans le nombre de ses groupes était d'environ 40. Actuellement il n'y en a plus qu'une vingtaine : les bénévoles qui s'investissent se font de plus en plus rares. 9 500 adhérents dans un pays de 17 millions d'habitants, c'est toutefois un bon exemple !

L'organisation à l'échelle nationale

Onze commissions fonctionnent à l'échelle nationale. Elles organisent des contacts entre les adhérents, leur apportent des informations et organisent des actions de sensibilisation et de défense des personnes malentendantes, telle qu'une association de défense de consommateurs.

- **La commission des personnes âgées** s'occupe des plus de 50 ans. Elle se concentre sur l'amélioration des soins dans les maisons de long séjour. Elle s'adresse en priorité aux gestionnaires des soins infirmiers, fournit des informations sur les moyens de communication avec les malentendants et leurs familles et donnent nombre de conseils pratiques, comment nettoyer un appareil de correction auditive par exemple ou changer les piles.
- **La commission du groupe du « milieu »**, autrement dit des malentendants « au milieu de leur vie » réunit 350 personnes de 25 à 50 ans. Elle organise des rencontres et des week-ends et des ateliers.
- **La commission Acouphènes et hyperacousie.**
- **La commission Ménière.** Elle organise des week-ends thématiques annuels.
- **La commission Tumeur Pont Angle** (brughoektumor) travaille en coopération avec un groupe d'ORL. Elle utilise une thérapie de réhabilitation des expressions faciales, appelée « Mime » pour les patients ayant des séquelles après une paralysie faciale. La paralysie faciale ou ses symptômes résiduels ne disparaissent pas, mais le contrôle des expressions faciales permet de se sentir plus à l'aise. Le traitement commence dès qu'un mouvement est perceptible sur le côté affecté du visage.
- **La commission de la surdité brusque.**
- **La commission de la communication totale** coordonne et soutient la pratique de la lecture labiale, la Langue Parlée Complétée (LPC), la Langue des Signes néerlandaise et de la vélotypie.



Rencontre à Amsterdam avec Kees Twilt et Willeke van de Ree du NVVS. Association néerlandaise des malentendants.

Beaucoup de sourds ou malentendants ont droit à un « schrijftolk » - un preneur de notes - ou à un interprète en langue des signes néerlandaise (NmG) ou en néerlandais signé (NGT), ou à la vélotypie. Seulement 3 000 personnes utilisent leurs heures d'interprète payées par le gouvernement alors que plus de 20 000 y ont droit. L'attribution de ces heures se fait sur prescription médicale. Ce n'est que le prix de l'installation qui est à la charge des utilisateurs. On peut contacter ces interprètes via le « registre des interprètes » ou par l'intermédiaire de **l'association Tolknét**. Pour l'usage privé les malentendants ont droit à 30 heures/an.

- **La commission d'accessibilité** conseille, approuve et enregistre l'accès à toutes les installations techniques dans les bâtiments publics selon la norme EN 60118-4 : 2006 L'installation d'une BIM (boucle d'induction magnétique) est obligatoire dans les bâtiments publics disposant d'une salle de réunion de 50 m² ou plus. De plus en plus de théâtres, cinémas et bâtiments publics en sont équipés. Pas de BIM dans les guichets des gares et métros. L'usage des panneaux lumineux défilant dans les trams, trains ou autobus est généralisé.
- **La commission des affaires internationales** représente le NVVS au sein de l'IFHOH (Fédération Internationale des personnes malentendantes) et de l'EFHOH (Fédération européenne des personnes malentendantes) et entretient des contacts avec des organisations sœurs de l'étranger.
- **La commission financière.** Les subventions proviennent de l'état qui finance entre autres la location de tout un étage d'immeuble partagé entre les différentes associations de sourds. Chacun des 10 000 membres paye une cotisation d'environ 30€ par an, abonnement à la revue compris.
- **La commission relations publiques** (bourses, congrès, foires, etc.).

Publications

La revue « *Entendre* » (HOREN) paraît 6 fois par an. La NVVS édite de nombreux tracts, dépliants et brochures sur la perte d'audition, les acouphènes, l'hypersensibilité au bruit, la maladie de Ménière.

Le Groupe Boutique permet de commander, en payant, ou de télécharger ses publications. Un numéro échantillon de la revue « *Entendre* » est envoyé sur demande.

Politique publicitaire : la NVVS est extrêmement prudente : les annonces qui n'ont pas un contenu en lien direct avec les problèmes des personnes ayant un problème auditif ou qui ne proviennent pas d'un professionnel reconnu des organisations audiologistes affiliées ne sont pas acceptées.

Le site de l'association (www.nvvs.nl) est riche, bien mis à jour et contient de nombreux liens permettant d'approfondir les problèmes posés par la malentendance. La NVVS donne des conseils pratiques et a mis en place divers forums de discussions comme par exemple « Faire face à la fatigue ou l'incompréhension » ou « problèmes lors de voyages en train ».

Vie quotidienne des malentendants

À la télévision pratiquement toutes les émissions sont sous titrées. Le sous titrage intégral est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. Il n'y a pas d'obligation de sous titrage des films ou des DVD car le sous titrage fait partie d'une grande tradition aux Pays-Bas.

L'entreprise Annie S commercialise des portables dont l'écran, divisé en deux parties, permet de communiquer par texto en temps réel.



« Au diable notre timidité! »

Association Hollandaise pour les malentendants 1908-2008

Les Pays-Bas en chiffres

- **Capitale :** Amsterdam
- **Superficie :** 41 528 km² (contre 544 000 km² en France)
- **Population :** 16,85 millions d'habitants (contre 63,75 millions en France)
- **Découpage administratif :** 12 provinces (contre 26 régions et 100 départements en France).
- **Niveau PIB par habitant :** 132,2 (contre 107 en France) - moyenne EU : 100
- **Lutte contre la corruption :** 7^e (25^e pour la France)
- **Nombre d'audioprothèses vendues par an pour mille habitants :** 13,2 (contre 7,6 en France) ■

La lecture labiale est enseignée sur prescription médicale par des orthophonistes, et ce quel que soit le déficit auditif. Des exemples, des exercices d'apprentissage ou de maintien sont téléchargeables sur le site de l'association. La méthode employée est analytique.

La prise en charge des appareils de correction auditive par le régime de base de la Sécurité Sociale s'adresse aux personnes pauvres, comme la CMU en France. Toutes les autres personnes ont des assurances privées, qui sont très chères mais qui remboursent bien. Le remboursement par la Sécurité Sociale a lieu lorsque la perte de la plus mauvaise oreille est supérieure à 35 %. Pour un adulte il est de 501€ pour chaque oreille. Ce remboursement est renouvelable tous les 5 ans.

Si le malentendant garde ses appareils plus longtemps, le taux de remboursement augmente proportionnellement au nombre d'années dépassant les 5 ans.

Si l'on a besoin d'un appareil plus puissant, au bout d'un an par exemple, c'est l'assurance qui rembourse. Les mutuelles, la mairie et les employeurs peuvent compléter ces remboursements. (environ 700€ en sus).

Chez les audioprothésistes le prix des fournitures n'est pas séparé de celui du service après-vente. Les prix sont affichés dans les magasins et sont les mêmes partout.

Un site d'évaluation (www.hoorwijzer.nl) permet de comparer les offres des différents fournisseurs d'appareils auditifs et de prendre connaissance des expériences réelles d'autres personnes avec les audiologistes et les audioprothésistes. Ce site ne vend rien.

Un organisme partenaire **OORAKEL**, qui ne vend pas non plus, répond à toutes les questions que les malentendants peuvent se poser au sujet des aides techniques - qu'il s'agisse de téléphones, réveils vibrants, flash lumineux, BIM ou autres - et leur donne la possibilité de les tester gratuitement.

■ Lumioara Billière-George, ARDDS

« Le son comme arme »

de Juliette Volcler

Dans *La Caravelle de septembre 2009*, j'avais attiré l'attention des lecteurs sur les dangers que présente la pollution sonore des océans pour les mammifères marins. La mort de nombreuses baleines a en effet été attribuée à la destruction de leurs oreilles internes par les sonars des navires militaires et par les canons à air utilisés dans les campagnes de prospection pétrolière.

De l'animal à l'humain

Hélas, la dangerosité des sons surpuissants ne concerne pas que les cétacés. Cela n'a pas échappé aux spécialistes militaires et policiers qui déploient leur ingéniosité dans la recherche d'armes toujours plus efficaces. Le livre de Juliette Volcler nous fait découvrir tout l'arsenal des armes acoustiques mis au point dans de nombreux pays (dits civilisés) pour tuer des ennemis ou neutraliser des délinquants. Cet ouvrage est très bien documenté, avec une vingtaine de pages consacrées aux références.

Rappelons tout d'abord que notre ouïe est mal protégée, « *les oreilles n'ont pas de paupières* ». Le système amortisseur constitué par les osselets et le muscle stapédien de l'oreille moyenne, s'avère inopérant dans les cas de bruits intenses, brutaux ou situés aux limites de la plage auditive.

Les décibels de l'enfer

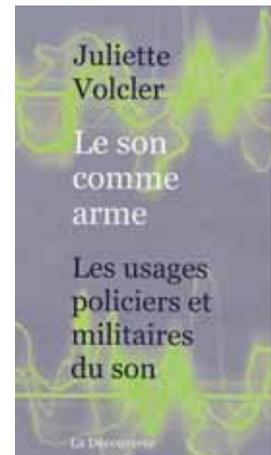
La recherche a porté tout d'abord sur les sons de basse fréquence qui semblaient a priori les plus redoutables, mais elle aboutit à des armes encombrantes, consommant une énorme énergie, incapables d'épargner l'opérateur lui-même, sans pouvoir cibler un objectif précis. En outre ces machines infrasoniques avaient des effets « jugés insuffisants » sur l'organisme, se limitant à des frissons, des vertiges et quelques nausées (ce dont se plaignent certaines personnes vivant à proximité d'éoliennes, génératrices d'infrasons).

Un autre axe de recherche fut celui des ondes de choc liées aux explosions. Ces ondes peuvent affecter un organisme bien plus violemment qu'un son continu. Une exposition de quelques millisecondes à 140 dB provoque une perte temporaire d'audition ; à 210 dB, elle entraîne une déchirure des tympanes, une perte définitive de l'audition, des fissures des poumons et des hémorragies internes.

Pendant la dernière guerre, l'armée allemande expérimenta des « canons Vortex » et des détonateurs acoustiques provoquant des surpressions intenses sur un objectif donné. Ces expériences furent reprises ensuite par divers pays, mais sans arriver à des résultats comparables à ceux des armes de destruction modernes, chimiques, bactériennes ou nucléaires.

Paralyser l'adversaire

En fait, c'est dans le domaine non léthal que les armes acoustiques ont trouvé leur principale application. Le but recherché est de paralyser et de terrasser l'adversaire sans le tuer. Ce sont évidemment les forces de maintien de l'ordre qui s'y sont principalement intéressées. Toute une panoplie de terreur sonore a été mise au point pour compléter les flash-balls et les pistolets Taser.



Les plus connues sont les grenades incapacitantes qui produisent à la fois un flash intense (de l'ordre de 2 millions de candelas) et un bang pouvant atteindre 180 dB. Les forces américaines, russes, israéliennes les ont déjà utilisées. Mais la France n'est pas en retard dans ce domaine. La société Alsetex fabrique et vend de telles grenades autorisées par le Ministère de l'Intérieur bien qu'elles puissent être mutilantes et provoquer des surdités irréversibles. À noter que c'est à Paris, en octobre dernier, qu'a eu lieu le salon international Milipol (salon de la sécurité et de la sûreté intérieure).

Il y a encore plus effrayant que les grenades incapacitantes. C'est le bazooka acoustique et son dérivé, le LRAD américain, capables de propulser un son de 150 dB à une distance pouvant atteindre 3 000 mètres sur une cible donnée. Enfin, de simples haut-parleurs peuvent servir d'engins de torture : le prisonnier, menottes aux mains, est soumis à une musique infernale à la limite du seuil de douleur jusqu'à ce qu'il avoue ou devienne fou. Les Américains ne se cachent pas d'avoir utilisé ce moyen en Indochine et en Irak. Et probablement ne sont-ils pas les seuls.

Comment ne pas se sentir accablé devant un tel étalage de férocité et d'ingéniosité perverse ? Que va devenir le monde dans lequel nous vivons ? Comme l'a écrit l'humaniste protestant Théodore Monod : « *Il va falloir choisir : accepter une hominisation véritable, c'est-à-dire la sympathie et la pitié pour tous les êtres, le respect de la vie, le refus de la violence, la pratique d'une justice équitable, la désacralisation de la chose militaire, ou - payant le juste prix de nos folies et de notre cruauté - laisser la place aux calmars* ».

■ René Cottin, ARDDS



Un point commun ?
Leur complémentaire santé
... et bien plus !



Pour toute nouvelle
adhésion recevez un
chèque cadeau de
40€

APPEL GRATUIT 0 800 10 30 14

www.integrance.fr



*Offre soumise à conditions, non cumulable avec une autre offre de la Mutuelle en cours. Règlement disponible sur www.integrance.fr - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au Répertoire SIRENE sous le n° 340 359 900. Toutes marques déposées. Siège social : 89, rue Damrémont - 75682 Paris cedex 18. Photos © Yuri Arcuts, Scanrail - Photographies à caractère exclusivement illustratif - Conception : www.dlpan.com

Faire un don au Bucodes SurdiFrance (déductible de votre impôt à hauteur de 66%)

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des devenus sourds et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner. En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150€ autorisera une déduction de 100€).

Nom, prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Mail : Affectation :

Je fais un don en faveur de la recherche médicale sur les surdités d'un montant de €

Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance : Maison des associations du 20^e - 1, rue Frederick Lemaître - 75020 Paris

Bulletin de parrainage



Aidez-nous à diffuser **Six millions de malentendants** en abonnant à tarif réduit des personnes de votre entourage.

Je soussigné(e) :

Abonné(e) et adhérent(e) à l'association :

Parraine et abonne les personnes suivantes au tarif réduit de 14 € pour un an :

- 1)
- 2)
- 3)

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance :
C° Surdi13 - Maison vie associative, place Romée de Villeneuve - 13090 Aix-en-Provence

Nos sections & associations

Bucodes SurdiFrance | 1-3, rue Frédérick Lemaître | 75020 Paris | Tél. : 09 54 44 13 57 | Fax : 09 59 44 13 57 | contact@surdifrance.org

Malentendants, devenus-sourds, ne restez plus seuls!

02 ARDD5 02 - Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
ardds02@orange.fr
Permanences :
• 2^e lundi du mois de 14h à 16h
et sur rendez-vous au
11^{bis}, rue de Fère à Château-Thierry
• Hôpital de Villiers-Saint-Denis
sur rendez-vous

**06 ARDD5 06
Alpes-Maritimes**
Espace Association
12, place Garibaldi - 06300 Nice
ardds06@hotmail.fr

**10 Association
des Malentendants
et Devenus Sourds de l'Aube**
Maison de quartier des Marrots
23, rue Trouvassot - 10000 Troyes
Tél. : 03 25 71 04 84
surdi10@wanadoo.fr

13 Surdi13
Maison de la Vie Associative
Le Ligouès, pl. Romée de Villeneuve
13090 Aix en Provence
Tél. : 04 42 54 77 72
Fax : 09 59 44 13 57
contact@surdi13.org
www.surdi13.org
Supplément adhésion : 2€
Permanences :
(sauf vacances scolaires)
lundi de 17h15 à 18h30
Permanence téléphonique
le mardi de 19h à 21h
au 09 54 44 13 57

15 ARDD5 15 - Cantal
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Tél. : 06 86 40 25 92
section-ardds15@hotmail.fr

**22 Association
des malentendants et devenus
sourds des Côtes d'Armor**
15, rue du Dr Rahuel
22000 St-Brieuc
Tél./Fax : 02 96 33 41 76
jeanne.even122@orange.fr

**29 Association
des Malentendants
et Devenus Sourds
du Finistère - Souridine**
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosouridine@orange.fr
http://souridine29.blogspot.com
Supplément adhésion : 10€
Permanences : (sauf vacances
scolaires) vendredi de 10h à 12h

30 Surdi30
10, pl. Hubert Rouger
30000 Nîmes
Tél. : 04 66 68 17 10
SMS : 06 16 83 80 51
surdi30@orange.fr
http://perso.wanadoo.fr/surdi30

34 Surdi34
Villa Georgette
257, avenue Raymond Dugrand
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 42 50 14
surdi34@orange.fr
www.surdi34.com

35 Keditu
12, square Georges Travers
35700 Rennes
Tél. : 02 99 30 84 67
Fax : 02 99 67 95 42
contact@keditu.org - www.keditu.org

35 Cochlée Bretagne
Maison des associations
6, cours des alliés
Tél. : 06 38 23 98 32
cochleebretagne@wanadoo.fr
cochlee.bretagne.assoc.pages-
pro-orange.fr
Supplément adhésion : 14,50€
Permanences téléphonique :
le jeudi après-midi
au 06 38 23 98 32 (voix ou SMS)

38 ARDD5 38 - Isère
29, rue des Mûriers - 38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr
Permanences :
1^{er} lundi du mois de 17h à 18h30
à l'URAPEDA,
5, place Hubert-Dubedout
38000 Grenoble
3^e lundi du mois de 14h30 à 16h30
Résidence Notre Dame,
8, rue Pierre Duclot - 38000 Grenoble

**44 ARDD5 44
Loire - Atlantique**
4, place des Alouettes
44240 La Chapelle-sur-Erdre
Fax : 02 40 93 51 09
Accueil
Réunion amicale le 2^e samedi
du mois, de 15 heures à 17h30

46 ARDD5 46 - Lot
Espace Associatif Clément-Marot
46000 Cahors
asencio_monique@orange.fr

49 Surdi49
Maison des sourds
et des malentendants
22, rue du Maine - 49100 Angers
contact@surdi49.fr - http://surdi49.fr/

50 ADSM Manche
Les Unelles - rue St Maur
50200 Coutances
Tél./fax : 02 33 46 21 38
Port. : 06 84 60 75 41
adsm.manche@orange.fr
Supplément adhésion : 4€
Antenne Cherbourg
Maison Olympe de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90
Fax : 02 33 01 89 91

**53 Association des
Devenus Sourds et
Malentendants de la Mayenne**
15, quai Gambetta - 53000 Laval
Tél./Fax : 02 43 53 91 32
adsm53@wanadoo.fr

**54 L'Espoir Lorrain
des Devenus Sourds**
3 allée de Bellevue
54300 Chanteheux
Tél. : 03 83 74 12 40
espoir.lorrain@laposte.net
Supplément adhésion : 6€
Permanences :
(sauf vacances scolaires)
2^e mardi et 3^e jeudi du mois
de 14h30 à 17h

**56 Oreille et Vie,
association des MDS
du Morbihan**
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org

**56 ARDD5 56
Bretagne - Vannes**
106, av. du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17
**Lecture labiale
et conservation de la voix**
Mardi à partir de 17h
Maison des Associations
6, rue de la Tannerie - 56000 Vannes
Lundi à 15h, salle Argoat
Maison-Mère des Frères
56800 Ploërmel

**57 ARDD5 57
Moselle - Bouzonville**
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr
Réunion amicale
le 1^{er} lundi du mois à 17h15
4, av. de la gare - 57320 Bouzonville

**59 Association
des Devenus-Sourds
et Malentendants du Nord**
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org
Supplément adhésion : 8€
Permanences :
Lille : 4^e samedi du mois
de 10h à 12h
Villeneuve d'Ascq : 1^{er} mercredi
du mois de 14h à 16h

**64 ARDD5 64
Pyrénées**
Maison des Sourds
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél./fax : 05 59 81 87 41
ardds64@laposte.net
Réunions, cours de lecture
labiale et cours d'informatique
hebdomadaires

**68 Association
des Malentendants
et Devenus Sourds d'Alsace**
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse

**69 ALDSM :
Association Lyonnaise
des Devenus Sourds
et Malentendants**
9, impasse Jean Jaurès
69008 Lyon
Tél. : 04 78 33 36 69
aldsm69@gmail.com

72 Surdi72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole - 72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
http://surdi72.wifeo.com

**74 ARDD5 74
Haute-Savoie**
31, route de l'X - 74500 Évian
ardds74@aol.fr

**75 ARDD5 nationale
Siège et section parisienne**
La Maison des Associations du xx^e
1-3, rue Frédérick Lemaître
75020 Paris
contact@ardds.org - www.ardds.org

**75 ARDD5 75 - Paris
Accueil**
Jeudi de 14h à 18 h
Séances d'entraînement
à la lecture labiale
Jeudi de 14h à 16h
(hors vacances scolaires zone C)
75, rue Alexandre Dumas
75020 Paris

75 AUDIO Île-de-France
20, rue du Château d'eau
75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

**75 F.C.S : Fraternité
Catholique des Sourds**
47, rue de la Roquette
75011 Paris
Tél. : 02 41 34 32 61
Fax : 02 41 72 12 50
fcs.malentendants@free.fr
http://fcs.malentendants.free.fr/

**75 AIFC : Association
d'Île-de-France
des Implantés Cochléaires**
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
aifc@orange.fr
www.aifc.fr

76 CREE-ARDD5 76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien
76100 Rouen
cree.ardds76@free.fr
Permanence accueil :
Le 1^{er} mardi de chaque mois
de 14h à 17h et de 17h à 19h
sur rdv (contact par email)

84 A.C.M.E Surdi84
4, rue des jardins du souvenir
30200 Bagnols-sur-Cèze
Tél. : 04 90 25 63 42
surdi84@gmail.com

85 ARDD5 85 - Vendée
4, rue des Mouettes
85340 île d'Olonne
Tél. : 02 51 90 79 74
ardds85@orange.fr

**86 Association
des Enseignants
Devenus Malentendants
de Poitou-Charentes**
9, allée de la Vigne
86280 Saint-Benoît
Tél. : 05 49 57 17 36
aedmpc@free.fr
http://aedmpc.free.fr

91 AICHB
Implantés Cochléaires
de l'hôpital Beaujon
26, rue de la Mairie
91280 Saint-Pierre-du-Perray
aichb@wanadoo.fr
www.aichb.fr